

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso de la Séance du 9 avril 2015
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 14 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vous remercie vous d'être là, élus, présidents d'association, habitants du secteur qui sont venus écouter nos débats.
 Nous allons procéder immédiatement à l'appel.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur RAVIER.- Le quorum est donc atteint, nous passons à l'approbation des comptes rendus.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 12 février 2015

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques sur le compte rendu in extenso du précédent Conseil d'Arrondissements ? (*Aucune remarque*)

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2015 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Nous allons pouvoir entamer l'ordre du jour et pour le premier rapport, qui porte sur le Compte d'exécution de l'Etat Spécial du 7^e groupe d'Arrondissements pour l'année 2014, comme la loi le demande, je vais devoir vous laisser et laisser la parole à Mme MUSTACHIA qui va vous le présenter.

(Madame MUSTACHIA prend place à la tribune et Monsieur le Maire d'Arrondissements quitte la salle)

RAPPORT N° 15-14 7S - FINANCES - Compte d'exécution de l'État Spécial du 7^e groupe d'Arrondissements pour 2014.

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet le Compte d'exécution de l'Etat Spécial pour l'année 2014.

Pour l'année 2014, le montant du budget alloué par la Mairie Centrale s'élevait à 2 897 527 euros en fonctionnement et 303 152 euros en investissement. A ces sommes il convient d'ajouter les reports de crédits 2013, soit en fonctionnement, 1 538 271 euros, ce qui a porté le total des crédits pour 2014 à 4 435 798 euros. Le total des réalisations engagées et mandatées sur 2014 s'élève à 2 685 587 euros. Le montant des dépenses engagées en 2014, mais non mandatées durant l'exercice, qui apparaissent en "reste à réaliser" en N+1, s'élève à 709 464 euros. Cela donne un taux de réalisation de 76,5 %.

Il reste donc 1 040 746 euros de crédits réellement disponibles et reportés sur l'année 2015.

En investissement, 89 503 euros de reports de 2013 sont venus s'ajouter à la dotation de 303 152 euros, pour un budget disponible de 392 655 euros pour 2014. Sur ce total, 151 700 euros de travaux ont été mandatés durant l'année 2014 et 22 180 euros ont été engagés, mais non mandatés. Le taux de réalisation des dépenses est de 44,3 %. Nous avons donc un montant disponible qui s'élève à 218 773 euros.

La partie technique de ce rapport étant terminée, je voudrais, avant de le mettre aux voix et de laisser le siège à Monsieur le Maire, y apporter plus de précisions.

Concernant le taux de réalisation, nous pouvons dire que les résultats que nous présentons aujourd'hui sont encourageants sinon bons. Mais nous ferons mieux, nous avancerons dans le temps, nous mènerons à bien des projets avec le temps nécessaire de la réflexion, dans l'échange et la concertation de tous. Ce n'est pas une course à la trésorerie. Notre intérêt, c'est avant tout l'intérêt général des habitants de nos cités et des noyaux villageois du 13/14. Nous ne pouvons pas encore nous prononcer en novembre dernier, car nous venons de prendre acte depuis peu conformément au délai réglementaire administratif. Nos objectifs sur la mandature : dégager des crédits mobilisables pour les projets suivants.

Le projet lié à la Maison de Quartier de La Maurelle, qui se situe entre Frais Vallon et Les Olives, dans le 13^e arrondissement, qui abrite déjà des équipements sportifs, évoluera vers une Maison des Sports. Nous nous inscrivons là dans une cohérence dans le projet Marseille Capitale du Sport.

Un autre projet important dans le volet culturel concerne les travaux de rénovation du local technique de l'Espace Culturel Busserine, afin de faciliter le travail aussi bien des agents que des artistes. Cela concerne

la rénovation des lieux de stockage. Ce projet était depuis plusieurs années au point mort, et une convention avec l'APECB vous sera présentée d'ici quelques minutes.

Nous allons aussi organiser un hébergement d'urgence pour les sans-abri qui sont fabriqués comme en série par les politiques de nos gouvernements successifs. Enfin, nous allons mettre en place un refuge-pension pour les animaux de nos quartiers.

Une précision avant de terminer : nous organiserons cette année une fête aux Olives, car depuis notre élection, le journal La Marseillaise a refusé toute festivité dans ce quartier, privant les habitants d'une manifestation publique qui s'adressait pourtant à tous.

Enfin, je tiens à remercier les Services et les fonctionnaires pour leur aide.

Avant de mettre ce rapport aux voix, y a-t-il des commentaires ou des questions ?

Monsieur MARI.- Bonjour, Mesdames et Messieurs. Madame la 1^{ère} Adjointe, vous avez abordé le sujet sur lequel je souhaitais vous interpeller et je souhaiterais que vous le détailliez un peu plus. Vous avez parlé d'un taux de réalisation de 44 % au niveau du budget d'investissement. C'est un taux qui me semble relativement faible. Est-ce que vous pouvez nous indiquer comment il se fait que sur l'ensemble du mandat d'une année complète vous ayez un taux de réalisation aussi faible ? Et je me souviens que lors du dernier Conseil on avait interpellé Monsieur le Maire sur les dégradations qui avaient eu lieu au Centre d'Animation des Oliviers A, sur sa dépendance réservée au Secours Populaire, en lui indiquant que dans la mandature précédente nous mettions un point d'honneur à rétablir le service public immédiatement après des dégradations. Et Monsieur le Maire avait indiqué que je connaissais les montants budgétaires et la faiblesse du budget d'investissement de la Mairie de Secteur et que c'était des travaux très coûteux. Donc je voudrais savoir comment on peut expliquer que lorsque le service public est en péril dans une cité comme Les Oliviers A, avec des dégradations, la Mairie de Secteur, qui a la gestion de cet équipement, ne puisse pas faire des travaux d'urgence et rouvrir cet équipement, et aboutir au final avec un montant de budget relativement conséquent. Donc je voulais vous interpeller sur ce sujet, Madame la 1^{ère} Adjointe.

Madame MUSTACHIA.- Tout d'abord, sachez que le taux de réalisation de 44 %, que vous souligner, M. MARI, incombe un peu et même en grande partie à votre mandature, si je puis me permettre, ce n'est pas un taux de réalisation uniquement de notre groupe puisque nous sommes arrivés en avril et que les travaux et le fonctionnement, heureusement, les services ont continué à se maintenir, mais il s'avère que ce n'est pas le bilan, et les habitants ici présents doivent le savoir, ce n'est pas le bilan de notre mandature, car nous constatons qu'il y a encore des reports de crédits de 2013 sur la dotation allouée de 2014.

Monsieur MARI.- Vous ne pouvez pas nous opposer d'avoir vidé les caisses avant les municipales !

Madame MUSTACHIA.- Maintenant, vous me reprochez en fait le taux de 44 % qui selon vous est un taux faible, c'est bien ça ?

Monsieur MARI.- Tout à fait !

Madame MUSTACHIA.- Et qu'est-ce que vous voulez ? Que l'on fasse la course...

Monsieur MARI.- ...Par exemple, aux Oliviers A, essayer de rétablir le service public.

Madame MUSTACHIA.- Vous voulez que je vous énumère, comme vous l'avez fait dernièrement lors d'un précédent Conseil, que vous avez réparé des toilettes, des robinetteries. Je ne vais pas énumérer toutes les 300 réparations que nous avons faites sur le secteur. Je suis là pour vous présenter et faire voter un bilan, et je suis là pour vous préciser les projets à venir.

Monsieur JOHSUA.- Madame, vous me permettrez de revenir à l'essentiel, l'avis que nous allons émettre. Nous nous sommes opposés à vos orientations budgétaires quand c'était venu en discussion. Nous constatons qu'évidemment ce n'est pas vraiment un plein exercice, vous nous l'avez expliqué, donc ce n'est

pas tout à fait de votre responsabilité, même si sur certains points... nous sommes farouchement opposés. Mais il s'avère que les votes que vous nous soumettez, même si ce n'est pas de votre responsabilité, c'est comme ça, sont à la fois des appréciations sur le bilan de ce qui a été fait et donc de l'orientation budgétaire générale qui avait été décidée et aussi des éléments de sincérité sur les comptes. Comme nous ne mettons pas en cause la sincérité, mais que nous sommes opposés en général aux orientations que vous avez fixées, nous allons nous abstenir.

Madame MUSTACHIA.- Merci, M. JOHSUA.

Monsieur AIRAUDO.- Madame la 1^{ère} Adjointe, mes chers collègues.

Comme les collègues, je m'étonne du faible taux de réalisation et je sais qu'en grande partie vous n'y êtes pour rien, puisque ce sont des reports de 2013 et qu'en 2013 c'était nos collègues Socialistes qui étaient au pouvoir. Mais 45 % de réalisation, c'est fidèle à ce qu'ont fait les Socialistes sur le 13-14 pendant toutes ces années, c'est-à-dire pas grand-chose.

Maintenant, là où je m'interroge, c'est face au nombre de réalisations qui sont nécessaires pour le quartier, le nombre d'équipements décentralisés qui ont un besoin d'intervention. Je me pose la question de pourquoi mettre beaucoup d'argent sur une Maison des Sports à Maurelle quand je vois le nombre d'équipements sportifs décentralisés qui sont en gestion de la Mairie de Secteur et qui auraient besoin de cet argent pour faire des petites améliorations et des petites réparations. Donc je veux bien que les 45 % ne soient pas de votre fait, on sera attentif l'année prochaine à votre taux de réalisation 2014. Mais par contre, je vous pose la question de la Maison des Sports à la Maurelle.

Madame MUSTACHIA.- Tout simplement, M. AIRAUDO, parce que, nous, nous ne faisons pas du saupoudrage, nous préférons avancer projet par projet.

(Propos simultanés et sans micro, inaudibles, malgré l'intervention de la sténotypiste.)

Madame MUSTACHIA.- Maintenant, si vous voulez, je peux rester là jusqu'à 18 h et vous énumérer tout ce qui a été fait, mais je ne pense pas que les habitants ici présents soient intéressés par le nombre de robinets, de chasses d'eau ou de WC changés, ou de vestiaires vétustes. Je pense qu'ils sont intéressés quand même dans les grandes lignes, et par les projets, de vrais projets.

Monsieur MARI.- Si vous me permettez de reprendre la parole, juste un petit point. D'abord, je constate que par rapport à la présentation du budget, vous avez été plus dans le débat que dans le programme, puisque je vous avais reproché lors de la présentation du budget d'avoir simplement aligné des chiffres. Là, vous avez parlé de plusieurs projets. Il y en a un qui m'étonne quand même. Vous parlez de refuge pour animaux, mais vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Marseille a une délégation de service public conséquente, je crois que ça frise le million d'euros, auprès de la SPA et donc j'ai le sentiment que cela fait un doublon avec la DSP de la Ville de Marseille.

Et je me permettrai une remarque un petit peu politique. Je constate que le Front National manifeste pour virer les populations déshéritées comme les Roms, mais par contre qu'il se préoccupe des animaux. On voit quand même qu'il y a là..., ça nous interpelle quelque peu.

Et je me permettrai aussi de répondre à M. AIRAUDO qui dit que les Socialistes ont laissé le secteur en déshérence. Vous avez noté qu'il y avait des élections cantonales récemment et où votre leader a été balayé au 1^{er} tour, et que les trois cantons ont été gagnés par les candidats socialistes. Donc aujourd'hui, la seule opposition au Front National, ce sont les forces de Gauche, Socialistes, Front de Gauche et Verts. La seule opposition dans le 13-14 au Front National, c'est nous.

(Propos simultanés et sans micro, inaudibles)

Madame CORDIER.- Madame la 1^{ère} Adjointe, mes chers collègues, puisque vous vous souciez de l'avis du public et des habitants du 13-14, par rapport à votre programme d'investissement et de fonctionnement, je voudrais rappeler aussi, je ne prendrai qu'un seul exemple, le revêtement de sol des jeux d'enfants au Merlan. C'est vous qui devez l'entretenir et ce n'est pas la Mairie Centrale, c'est quelque chose qui est décentralisé. Et c'est dans le fonctionnement et pas l'investissement. Et je pense que les mères de famille du Merlan souhaiteraient que ce soit fait. C'est juste un détail. Donc à un moment, ce n'est pas du saupoudrage, c'est de l'entretien et c'est du quotidien, et les habitants du 13-14 ont besoin que l'on s'occupe du quotidien.

Madame MUSTACHIA.- Vous êtes en train de nous dire, Mme CORDIER, que les trains doivent arriver à

l'heure. Heureusement que pendant la mandature nous avons effectué tout ce qui ne va pas, tout ce qui est défectueux, usagé. Merci, Mme CORDIER !

Madame CORDIER.- Oui, mais là, vous ne l'avez pas fait !

Madame MUSTACHIA.- Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas avoir fait en quelques mois ce que les mandatures précédentes n'ont pas fait pendant des années !

Monsieur AIRAUDO.- On vous l'a dit, on est gentil, cette année on ne met rien à votre charge. C'est bon pour les collègues Socialistes qui représentent une vraie opposition !
(*Propos simultanés et sans micro, inaudibles*)

Madame MUSTACHIA.- Il faut du temps au temps.
Si vous permettez, nous allons mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-14 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine" et du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche)

(*Monsieur le Maire d'Arrondissements reprend sa place à la tribune*)

RAPPORT N° 15-15 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association "Challenge Boxing", sise 11, boulevard Coli – 13014 Marseille.

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Bonjour à tous ! Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention d'objectifs entre la Mairie du 13-14 et l'association "Challenge Boxing". Cette convention prévoit notamment la mise à disposition du Gymnase Susini dans le 13^e arrondissement et d'un éducateur sportif. L'objectif de cette association est le développement de ses activités sur le secteur. Monsieur le Maire, on peut mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DATTILO. Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Pardonnez-moi, M. MARI, mais avant de vous donner la parole, je voudrais dire qu'il faudra quand même essayer d'aller un petit plus vite désormais, sinon les temps de parole, les accords de parole même, seront sans doute revus à la baisse.

Monsieur MARI.- Ma question sera très courte, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas. Et d'ailleurs elle est générique aux conventions d'objectifs. Est-ce que vous pourriez nous préciser, chaque fois qu'une convention d'objectifs nous est proposée, quelle est la différence que vous avez indiquée dans cette convention d'objectifs par rapport à la mandature précédente. Parce que l'on n'a pas la mémoire des contenus des conventions d'objectifs. Par exemple, est-ce que dans cette convention d'objectifs, comme pour les autres, vous avez modifié des alinéas, des articles ? Ou est-ce que vous avez fait un copié-collé de la précédente convention ?

Monsieur RAVIER.-

Quand les conventions sont bonnes, nous ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain ! Quand les conventions sont bonnes, que les activités sont bonnes, nous les gardons et nous essayons même de les développer. Les responsabilités des uns et des autres ont été sans doute un petit plus précisées qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent. Mais sinon le concept demeure, y compris pour cette association "Challenge Boxing", qui a déjà quelques années, qui avait été créée à l'initiative de M. PORTERO, à qui nous rendons hommage, et sous la houlette de Mme LAVALLY, avec une manifestation à laquelle j'ai eu le plaisir de participer l'année dernière et qui m'a semblé être pertinente, c'est sérieux, bien organisé. Elle aura lieu le 4 juillet cette année, donc venez nombreux admirer ces combats de boxe amateurs et peut-être de professionnels aussi.

Voilà ! Donc l'essentiel est préservé et on a essayé de mieux cerner, de mieux attribuer les responsabilités de l'administration et des organisateurs.

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il n'y a pas de malice dans mes propos, en fait c'est juste pour avoir une vision un peu plus éclairée de ce dossier. Vous soutenez cette association, les associations de boxe, oui. Il y a juste une chose qui m'a semblé opaque. Un gymnase est mis à disposition, très bien, un éducateur sportif, bien. Par contre, c'est sur l'adresse de l'association, sur le lien de parenté entre la présidente et le fonctionnaire mis à disposition où je pose une question. Si vous pouvez m'éclairer, merci.

Monsieur RAVIER.- Ne vous inquiétez pas, M. AIRAUDO, nous sommes très à cheval sur le bon déroulement des choses, sur la légalité des choses. Je n'ai pas là de détails à vous donner sur ce qui vous est présenté aujourd'hui, je peux vous le communiquer dans les jours qui suivent, vous donner tout ça. Mais encore une fois, nous sommes très vigilants sur ce qui se passe dans le domaine associatif. Notre secteur a eu à souffrir de ce qui a pu se passer et en souffre encore, raison pour laquelle il faut être extrêmement vigilant. Les explications que vous me demandez vous seront fournies par le service des sports et celui de l'animation, sous la houlette de Mme HAUTCOEUR, dont il n'est pas nécessaire de rappeler tout le professionnalisme et la maîtrise de ce domaine, donc elle saura vous répondre très rapidement, j'en suis convaincu.

Monsieur AIRAUDO.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Mais avec plaisir, M. AIRAUDO. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 15-15 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-16 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et "l'Association de Promotion de l'Espace Culturel Busserine"(APECB) sise Espace Culturel Busserine, rue Mahboubi Tir –13014 Marseille.

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Monsieur le Maire, bonjour. Ce rapport concerne une convention entre la Mairie du 13-14 et l'Association de Promotion de l'Espace Culturel Busserine, l'APECB. Cette convention d'objectifs a été engagée en 2011 et elle permet de mieux accompagner les associations par rapport à leur outil de travail. Je vous prie, Monsieur le Maire, de mettre aux voix cette délibération.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, je me félicite que la raison l'ait emporté dans les discussions avec l'Association de Promotion de l'Espace Culturel Busserine. Je me suis laissé dire que ça n'a pas été facile, mais les choses sont là, et je vais donc vous annoncer que nous allons bien évidemment voter cette délibération, tout en restant vigilants sur le reste des affaires qui concernent spécialement l'Espace Culturel Busserine et cette question de programmation. Je me suis laissé dire que toutes les questions n'étaient pas encore réglées, mais j'espère que la raison qui l'a emporté dans les premières discussions continuera à l'emporter par la suite.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOHSUA. Vous avez raison d'en appeler à la vigilance, car nous avons constaté que la convention était en fait caduque depuis deux ans. Par conséquent, nous avons été tellement vigilants que nous avons remis bon ordre dans tout cela, en remettant cette convention dans les règles, car ce n'était plus le cas depuis deux longues années, sans que manifestement la mandature précédente s'en soit offusquée ni même fait des remarques. Donc, la culture continuera à s'exprimer à La Busserine, mais dans un cadre légal remis à l'ordre du jour.

Monsieur AIRAUDO.- En ce qui concerne La Busserine, je vais me faire l'écho de parents d'élèves que l'on a rencontrés dernièrement et qui m'ont demandé de vous poser une question. En fait, beaucoup s'étonnent de l'absence de subventions que vous refusez de voter pour les structures associatives de La Busserine. Les parents d'élèves s'étonnent que vous votiez contre les crédits ANRU, que vous votiez contre la reconstruction des Cèdres, la rénovation du stade. Dernièrement, ils se sont même offusqués de l'attitude de votre (mistigri), d'après les médias, lors des conseils d'école. Donc la question était : qu'est-ce que vous avez après les habitants de La Busserine, Monsieur le Maire ? Merci.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, est-ce que je peux compléter la question ?
(Echange de propos simultanés, inaudibles)

Monsieur MARI.- Je voulais aborder ce sujet lors d'un dossier lié à l'école, mais effectivement nous aussi nous avons rencontré les parents d'élèves de La Busserine et déjà, Monsieur le Maire, je voudrais vous rappeler, mais ce n'est peut-être pas vous qui avez fait cette erreur, c'est que les délégués aux conseils d'école ont été désignés par une délibération que vous nous avez fait voter et je vous avais d'ailleurs fait remarquer que c'était uniquement des membres du Front National qui étaient désignés aux conseils d'école. Donc, aux conseils d'école, ne peuvent participer que des délégués désignés par le vote au Conseil d'arrondissements. Je dis ça parce que je crois qu'un de vos Adjoints au Conseil d'Arrondissements vous a représenté à un conseil d'école, il y a été accepté, mais sa présence, il n'avait pas à y être. Dans ce cas-là,

M. AIRAUDO ou moi-même, nous nous présenterons à l'ensemble des conseils d'école du 13-14. On ne représentera pas la Mairie Centrale ni la Mairie de Secteur...

Monsieur RAVIER.- Ce sera bien la première fois !

Monsieur MARI.- Je vous en laisse l'entière responsabilité. J'ai été représentant au conseil d'école de six ou sept écoles sur Saint-Just et je m'honore de ne pas avoir manqué un conseil d'école pendant six ans. Donc je n'ai pas de leçon à recevoir de vous sur ce sujet et vous m'indiquerez les conseils d'école auxquels je n'ai pas été présent.

D'ailleurs, je voulais savoir, Monsieur le Maire, si la directive que vous avez mise en œuvre pour les centres d'animation en début de mandature, dans laquelle vous indiquiez qu'il fallait parler le français dans les centres d'animation, s'applique également pour vos Conseillers d'Arrondissements dans les conseils d'école, puisque je me suis laissé dire que votre Conseiller d'Arrondissements a parlé en arabe avec des parents d'élèves du conseil d'école. Donc je voulais savoir, Monsieur le Maire, si c'est une rumeur ou si c'est une réalité. Et dans ce cas, est-ce que vous avez rappelé à l'ordre votre Conseiller d'Arrondissements pour lui indiquer que dans les écoles on parle français ?

Monsieur RAVIER.-

J'observe que M. AIRAUDO coupe l'herbe sous le pied de M. MARI et inversement, que M. MARI coupe l'herbe sous le pied de M. AIRAUDO, chacun a changé son étiquette a priori.

Nous n'avons rien contre La Busserine et je suis même persuadé que La Busserine n'a rien contre nous, contre cette Mairie de Secteur. J'observe qu'il y a eu une centaine de voix dans ce quartier, c'est déjà pas mal, nous avons réalisé bien davantage ailleurs. Mais ce quartier de La Busserine semble être considéré par certains comme le dernier bastion idéologique et soviétique à défendre et on nous interdit d'y pénétrer.

Il y a des sortes de blocus organisés par quelques individus, à la démarche démocratique peu évidente, mais nous essayons, nous ferons, nous avons quand même rencontré des responsables de l'Espace Culturel de La Busserine. Parce que ces individus qui utilisent la violence ou la menace pour nous interdire de faire à La Busserine ce que nous faisons ailleurs ou pour préserver ce qui leur reste de capital, de grand capital électoral, c'est-à-dire pas grand-chose en réalité, eh bien, nous les contournerons d'une manière ou d'une autre, parce que nous souhaitons agir pour les habitants des 13^e et 14^e arrondissements, y compris ceux de La Busserine. Mais encore une fois, il y a là une sorte de gardiens de l'ordre rouge qui nous empêchent de mener et d'appliquer notre projet municipal de secteur.

Quant à cet épisode à un conseil d'école, conseils d'école auxquels nous assistons quasiment à tous, encore une fois, M. MARI, ce sont les directeurs et les directrices d'école eux-mêmes qui nous le disent : "Ah bon, vous êtes qui ?" "Nous sommes les Conseillers municipaux d'arrondissements de la Mairie de Secteur." "Ah bon, parce qu'avant on ne les voyait jamais." Mais ça, c'était avant ! Alors vous y assistiez peut-être à Saint-Just, c'est peut-être l'exception qui confirme la règle.

Mais je n'ai pas du tout rappelé à l'ordre mon Conseiller d'Arrondissements, je lui ai demandé ce qui s'était passé et il ne vous étonnera pas que ce qu'il m'a rapporté ne corresponde pas du tout à ce que vous avez cru entendre, parce qu'entre M. JOHSUA et vous-même, vous vous laissez dire beaucoup de choses, mais comme vous n'êtes pas là dans ces moments pour ensuite témoigner, vous vous fiez un peu trop vite à des individus qui travestissent la réalité des choses.

Donc nous, nous continuerons à aller dans ces conseils d'école avec celles et ceux que nous aurons désignés pour le faire. Mais ce n'est pas du tout l'objet du rapport, vous m'entraînez dans...

Monsieur AIRAUDO.- Il y a une autre délibération...

Monsieur RAVIER.- M. AIRAUDO, je vous donnerai la parole si vous voulez, mais nous allons peut-être passer au vote, parce que l'on s'éloigne du rapport qui nous préoccupe. Donc je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-16 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27366-DGUP – 15-17 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES – Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association pour les Foyers et Ateliers des Handicapés - Germaine Poinso-Chapuis (AFAH) au titre des exercices 2014 et 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame RODRIGUEZ, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. Ce rapport a pour objet l'attribution de deux subventions d'équipement de 2 000 000 euros pour l'exercice 2014 et de 700 000 euros pour 2015 à l'Association pour les Foyers et Ateliers des Handicapés – Germaine Poinso-Chapuis.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme RODRIGUEZ. A moins qu'il y ait une intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27366-DGUP - 15-17 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27363-DVSCJ – 15-18 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Division Contrat Enfance Jeunesse - Politique en faveur de la Famille – Attribution de subventions d'investissement aux associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance et approbation des conventions correspondantes. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Ce rapport a pour objet le versement de subventions d'investissement à des associations qui œuvrent dans le domaine de la Petite Enfance. Sont concernées sur notre secteur l'association Crèches Micro-Bulles dont le siège social se trouve à Sainte-Marthe, qui souhaite réaliser deux micro-crèches supplémentaires, une dans le 11^e arrondissement et une dans le 15^e, à qui il convient de verser une subvention d'équipement de 11 000 euros par structure. Et l'association Sauvegarde 13, pour la gestion du multi-accueil de Château-Gombert, avec le versement d'une subvention de fonctionnement qui est actuellement de 1,60 euro par heure de présence des enfants. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27363-DVSCJ - 15-18 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27478-DGP – 15-19 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DES GRANDS PROJETS – Nouveaux concepts d'équipements aquatiques innovants sur les sites de Luminy et d'Euroméditerranée - Consultations préalables au choix du mode d'organisation du service public. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport concerne le projet de réaliser deux parcs aquatiques sur la ville, l'un sur le site de Luminy et l'autre sur celui d'Euroméditerranée. Monsieur le Maire de Marseille aurait à saisir le Comité technique et la Commission consultative des Services Publics Locaux afin d'émettre un avis préalable sur les différentes orientations préconisées pour la réalisation de ces deux nouveaux concepts. En ce qui nous concerne, pour celui qui naîtrait sur le site d'Euroméditerranée, l'incapacité à ce jour de définir la localisation exacte de ce futur parc peut paraître (non importante) et non essentielle, mais mérite néanmoins d'être connue par l'ensemble des habitants, pour lesquels nous cherchons à répondre au mieux à leurs besoins. Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, le groupe Socialistes interviendra au Conseil Municipal sur ce rapport, puisque ça sent le PPP et malheureusement on a payé pour voir avec le Stade Vélodrome pour ce qui est du PPP. On peut considérer aussi que ce rapport présente... puisque dans quelques mois on va rentrer dans une dimension métropolitaine avec la mise en place d'une métropole au 1^{er} janvier 2016. Ce rapport serait donc approprié d'être saisi par la future métropole. Donc le groupe Socialistes votera contre ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. Pas d'autre intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27478-DGO - 15-19 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine" et du groupe "Marseille en avant", vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27334-DFSP – 15-20 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE

ET PATRIMONIALE – Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.

- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions en nature accordées par la Ville de Marseille à des associations ou des établissements publics dont l'activité présente un intérêt général local.

Pour ce qui concerne notre secteur, cela concerne la société Adoma, pour laquelle la Ville met à sa disposition un terrain d'une superficie de 7 150 m² environ, "Les Jardins de l'Espérance, au 6 rue Edmond Jaloux dans le 14^e arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 14 300 euros. La société Adoma est spécialisée dans des activités de relogement qui sont ouvertes aux clandestins, lesquels sont parfois même prioritaires.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27334-DFSP - 15-20 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche)

RAPPORT N° 15-27434-DEEU – 15-21 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS NATURE – Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Massif de l'Etoile - Approbation de la contribution financière de la Ville de Marseille aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations du massif de l'Etoile. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.

- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la contribution financière de la Ville de Marseille aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations du Massif de l'Etoile; il a pour mission de réaliser un plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier. Le Massif de l'Etoile représente 13 582 hectares, dont 2 256 sur le territoire de Marseille. La subvention s'élève à 49 393,50 euros. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27434-DEEU - 15-21 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-27206-DEEU – 15-22 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Remise en conformité et rénovation des locaux de la ferme pédagogique de la Tour des Pins Domaine de Mongolfier - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.-

Ce rapport a pour but de mener à bien la rénovation et la mise en conformité de la ferme pédagogique de la Tour des Pins, située dans le 14^e arrondissement. Ceci représente un financement de 605 000 euros, pour les études et les travaux. Ce chantier s'étalera sur trois ans.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27206-DEEU - 15-22 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27302-DMLN – 15-23 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME - SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET MARINES – Approbation d'un nouveau tarif pour les sachets repas servis sur les bases nautiques municipales. (Rapport au

Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame DELLAVALLE, rapporteur.-

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'un nouveau tarif pour les sachets repas servis sur les bases nautiques municipales, fixé à 3,50 euros. En effet, la résiliation de la convention entre la Ville de Marseille et l'Inspection Académique a entraîné une baisse d'activité conséquente pour les cantines des bases nautiques. Il a donc été décidé de ne pas reconduire les marchés de fourniture de denrées alimentaires destinées à la confection des repas et de lancer un marché de fourniture de repas, comprenant également les prestations annexes de service et de nettoyage. Ce MAPA ne pourra pas être conclu avant les prochaines vacances de printemps 2015, au cours desquelles entre 80 et 100 enfants sont attendus chaque jour, soit environ 1 000 repas. Il est donc envisagé de pallier cette difficulté en faisant livrer des sachets repas par le biais des marchés du Service du Protocole. Le tarif actuel de 7,50 euros n'étant pas adapté pour un sachet repas constitué essentiellement d'un sandwich ou d'une salade, il est proposé, à partir des vacances de printemps 2015, de facturer le sachet repas à 3,50 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme DELLAVALLE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27302-DMLN - 15-23 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27358-DGMGR – 15-24 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE - SERVICE LOGISTIQUE OPERATIONNELLE – Marché de fourniture et livraison d'un nettoyeur vapeur pour la Mairie des 13e et 14e arrondissements - Approbation du remboursement de pénalités de retard à la société PRODIM. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame BETTUZZI, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce rapport a pour objet l'approbation du remboursement des pénalités de retard appliquées à la société Prodim. La livraison effective du 29 juillet 2014 a été validée par le réceptionnaire sur site et a donné lieu à l'application de pénalités de retard. La société Prodim a constaté une erreur, mais n'en a pas informé le service opérationnel. Le dépassement du délai n'étant pas imputable au titulaire du contrat, il est prévu de ce fait le remboursement. Monsieur le Maire, je vous demande de soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme BETTUZZI. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27358-DGMGR - 15-24 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27392-DAH - 15-25 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – Copropriété Le Mail G - 19, rue de la Crau - 14^e arrondissement - Versement d'une subvention - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement entre le Syndicat des copropriétaires et la Ville de Marseille.

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'octroi d'une subvention de 60 000 euros par la Ville de Marseille au Syndicat des copropriétaires du bâtiment G du mail, dans le 14^e arrondissement, pour la réalisation de travaux de rénovation. Alors, il est quand même légitime de se poser une question : est-ce encore toujours aux contribuables de payer pour la négligence de certains copropriétaires ou locataires ? Car à ce moment-là, pourquoi la Ville n'aide-t-elle pas tant d'autres copropriétaires qui eux font l'effort d'assumer leurs responsabilités ? Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DATTILO. Qui souhaite intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27392-DAH - 15-25 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27381-DSFP – 15-26 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement – Saint-Mitre - 196, chemin de Château-Gombert - Retrait de la délibération n°99/1153/EUGE du 29 novembre 1999 sur l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux Consorts Rovere en vue de l'élargissement du chemin de Château-Gombert. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, bonjour à tous. Ce rapport est en fait une simple régularisation administrative, ce rapport ayant pour objet l'approbation du retrait d'une ancienne délibération en date du 29 novembre 1999 et qui portait sur l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de l'élargissement du Chemin de Château-Gombert. Cela se situe en face de la résidence des Prairies.

Au nouveau plan local d'urbanisme, en fait cette parcelle est passée de 113 m² à l'origine à 27 m² c'est le premier changement. Et par ailleurs, la compétence de la voirie qui était à l'époque dévolue à la Ville de Marseille est passée à la Communauté Urbaine, ce qui implique que cette ancienne délibération est devenue caduque et on demande donc de procéder à son retrait. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27381-DSFP - 15-26 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27382-DSFP – 15-27 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement – Saint-Jérôme - Boulevard Charles Susini - Avenant n°2 au bail à construction conclu les 4 et 29 juin 1992 entre la Ville et Habitat Marseille Provence sur le groupe immobilier Hérodote - Autorisation donnée par la Ville de démolir 3 logements et 2 garages insalubres.(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur LAMY, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour but d'autoriser la Ville de Marseille à démolir trois logements et deux garages situés boulevard Susini dans le quartier de Saint-Jérôme, car ils sont jugés insalubres.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. LAMY. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27382-DSFP - 15-27 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27453-DAH – 15-28 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – Concession d'aménagement Vallon de Malpassé - Convention passée avec la SOLEAM - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement n°13/00019. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.-

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce rapport porte sur l'approbation de l'avenant n° 3 à la convention de concession d'aménagement "Vallon de Malpassé" passée avec la SOLEAM. Il a été acté une évolution du PRU Malpassé lors de la dernière réunion technique du mois de mars, une évolution qui concerne l'aménagement du plateau des Lauriers, le recyclage du centre commercial des Cèdres et la prise en compte de la découverte d'amiante dans les logements de la tour des Genêts et des Cèdres Sud, ce qui nécessitera une démolition-reconstruction de 101 logements.

Il nous est donc proposé dans ce rapport d'étendre les missions de la SOLEAM pour faire, d'une part, les acquisitions foncières nécessaires à la restructuration du centre commercial des Cèdres et, d'autre part, confier la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction des fameux 101 logements sociaux à la SOLEAM. Cela,

c'est ce que nous propose le présent rapport.

Il faut savoir que le PRU Malpassé, comme tous les programmes similaires, a fortement évolué. Pour la nième fois, Monsieur le Maire, la présence d'amiante a été détectée dans ces immeubles. Je vous rappelle que de l'amiante a d'abord été détecté à La Savine, ensuite c'était au tour des Flamants. Et lors de précédent Conseil d'Arrondissements, c'était sur une tour de Picon. Et là maintenant, c'est sur le Vallon de Malpassé, où il est question d'amiante aux Cèdres Sud. Mais jusqu'à quand va-t-on voir les coûts de réhabilitation passer du simple au double ? Ne peut-on pas prévoir à l'avance ces problématiques ? Sur quels critères la Mairie Centrale mandate-t-elle ces experts et ces cabinets d'études qui sont chargés de cette problématique coûteuse de l'amiante ?

Je voudrais également revenir sur un autre point, Monsieur le Maire. On nous parle de démolition-reconstruction hors site. Cela veut dire qu'il y en aura sur le site et qu'il y en aura aussi hors site. C'est une part équivalente, c'est moitié-moitié. Ceux qui auront lieu à l'intérieur du site effectivement seront beaucoup plus petits, ce qui permettra à certains groupes politiques d'aller chercher leurs électeurs en bus les jours d'élections et ça leur permettra de ne faire qu'un seul trajet vers le bureau de vote :

(Propos simultanés, inaudibles)

Monsieur MAGGIO.- Alors je me suis posé une question : où se situe le hors site ? Parce que ce serait quand même intéressant de le savoir. Un petit chiffre : sur les 567 logements sociaux démolis, il y en aura quand même 391 reconstruits hors site. Alors on se demande où vont avoir lieu ces reconstructions. Donc je me suis renseigné auprès des services d'urbanisme de la Mairie Centrale et on nous a dit : "de partout, dans tout Marseille, ils seront dispatchés et disséminés équitablement sur le territoire", comme si on respectait le programme local de l'habitat. Alors sur ces 391 logements, je suis allé me renseigner de manière plus approfondie. Et on va les reconstruire –devinez où ?– dans les quartiers Nord, Monsieur le Maire. Je vais essayer de vous donner quelques précisions. Sur ces 391, 107 dans le 2^e arrondissement, à la caserne Carnot. A Saint-Eloi, 59 logements ; ça va faire plaisir aux habitants de Château-Gombert, au passage. A Saint-Théodore, 39 logements. A Monet, ça fera plaisir aussi aux habitants..., 27 logements. A Giraud, 29 logements. A la Belle-de-Mai, 6 logements. Et enfin aux Danaïdes, dans le 15^e, 24 logements ; ça porte bien son nom, c'est bien le tonneau des Danaïdes la rénovation urbaine ! Soit 291 logements sur 391, donc les trois quarts vont être reconstruits dans les quartiers Nord pour la nième fois. Alors les autres sont disséminés au compte-gouttes, dans le 10^e, un petit peu à la Capelette, un petit peu dans le 9^e, c'est surtout en fait histoire de pas trop froisser l'électorat...

Monsieur RAVIER.- Il n'y en aura toujours pas à la Pointe Rouge ou du côté de la Corniche ! C'est quand même curieux que l'on ne trouve toujours que chez nous les terrains et espaces nécessaires pour reconstruire des logements sociaux. Boulevard Chave peut-être on pourra en construire quelques-uns !

Monsieur MAGGIO.- C'est ce qu'on appelle de la mixité urbaine, mais pas trop ! Quant aux 7 700 m², car au début du rapport il est marqué 7 700 m² quel gros chiffre, de logements en accession privée, c'est ce qui est mentionné dans le rapport, eh bien vous savez ce que c'est ces 7 700 m² de logements, c'est (...), donc sur un total concernant cette réhabilitation de plus de 1 100 logements, je vous le rappelle.

Et il y a fort à parier aussi que ces logements, Monsieur le Maire, ne trouveront pas preneurs. Souvenez-vous à Château-Gombert, 65 chemin de la Grave : on était parti sur un programme de 116 logements privés, on se retrouve avec 86 logements sociaux. Alors si les acheteurs n'ont pas trouvé judicieux d'investir des économies de toute une vie pour aller habiter à Château-Gombert, à mon avis, Monsieur le Maire, ils ne trouveront pas plus judicieux d'aller habiter dans une zone urbaine sensible. C'est la raison pour laquelle je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Qui veut intervenir ?

Monsieur JOHSUA.- Chaque fois que l'on a un rapport présenté par M. MAGGIO, dans lequel il y a des argumentations qui peuvent être retenues, mais le résultat est toujours le même. Dès que l'on parle social, ANRU, c'est "non", c'est non sur tout. Et la grande surprise, M. MAGGIO, Monsieur le Maire, qui fut la mienne, c'est que les signaux que vous avez envoyés depuis un an à cette population dans la misère, celle que vous méprisez en permanence, ces signaux ont été perçus, Ce que moi-même je n'espérais pas.

Et vous voyez, un jour on a parlé de l'âne dans la crèche. Vous savez ce que c'est, le coup de pied de l'âne ? Vous l'avez bien ressenti aux dernières élections cantonales ! Parce que ces cités que vous avez attaquées en permanence vous ont répondu démocratiquement, Monsieur le Maire, pas avec les (services d'ordre)...

(Echange de propos simultanés, inaudibles)

Monsieur JOHSUA.- Vous permettez, M. MAGGIO ? Je n'ai pas parlé jusqu'à maintenant, donc laissez-moi m'exprimer ! Donc, Monsieur le Maire, je dois vous dire qu'ils vous ont répondu, pas comme vous dites, par les services d'ordre, mais démocratiquement dans les urnes, ils vous ont répondu sur cette

question-là ! Ils vous enlèvent un argument majeur que vous nous avez sorti pendant un an : "vous êtes minoritaires parce que vous avez été battus". Oui nous avons été battus, à cause d'un système électoral ! Mais maintenant il est parfaitement clair que le Front National est minoritaire dans le 13-14 !

(Rires dans la salle)

Monsieur JOHSUA.- Je ne vois pas ce qui vous fait rire ! Et vous rirez beaucoup moins, M. RAVIER, quand j'aurai terminé mon intervention. Oui, Monsieur le Maire, il faut donc tenir compte de ça. Vous pouvez continuer à insulter les gens comme vous le faites, ça ne fera que renforcer le rejet que suscitez ! Et vous voyez, Monsieur le Maire, rappelez-vous M. CHIRAC, il disait : "les *emmerdes*, ça vole en escadrille !" Et là, franchement, l'escadrille qui vous touche en ce moment au point de vue *emmerdes*, ça ressemble à une grande bataille (...), parce que, je ne vais pas revenir sur La Busserine, où vous avez envoyé quelqu'un complètement incompétent qui a détruit toute la politique que vous avez conduite sur le parler arabe, etc., la laïcité, mais il y a ce qui vous oppose à Jean-Marie LE PEN qui vient de sortir...

(Brouhaha, huées, propos inaudibles)

Monsieur JOHSUA.- ...vu l'importance des questions qui sont en discussion, Monsieur le Maire, vos administrés sont en droit de savoir ce que vous pensez sur ces questions ! J'ai lu ce que vous avez dit, vous avez dit que vous n'étiez pas d'accord sur la forme et que vous n'étiez pas d'accord sur le fond. Ça soulève mon étonnement, parce qu'en même temps vous avez dit que vous avez été formé par Jean-Marie LE PEN, pendant des dizaines d'années, vous avez suivi exactement la même position ! Vous avez le droit de changer, et je m'en féliciterais, M. RAVIER, mais je termine par une question toute simple, sur la question capitale dans les interventions de Jean-Marie LE PEN. Je passe sur l'antisémitisme, que tout le monde connaît par cœur. Regardons la question qui est celle du pacte républicain qui a suivi la deuxième guerre mondiale et qui reprend sur la question suivante : "Oui, Pétain est un traître à la nation". M. RAVIER, répondez à ma question ! Est-ce que vous pensez que Pétain était un traître à la nation ? Vous pouvez ne pas répondre à la question. Eh bien, je dois vous dire une chose : si vous ne me répondez pas, votre silence sera assourdissant ! Et si vous me répondez positivement, alors c'est un reniement de toute votre jeunesse !

Monsieur MARI.-

Monsieur le Maire, je veux revenir sur le dossier, mais je partage bien sûr l'intervention de mon collègue Samy JOHSUA. J'ai vu que l'inspecteur MAGGIO a mené l'enquête sur la répartition des logements sociaux à reconstruire. Il faut quand même savoir, Monsieur le Maire, mais c'est une réflexion purement sociologique, ce n'est pas moi qui l'ai faite, que les personnes qui habitent dans ces cités que vous décrivez comme un enfer sont toujours très favorables à être relogées sur site et que 80 à 90 % des personnes ne souhaitent pas être exilées hors de leur arrondissement. Je suppose que votre Adjoint pourra le confirmer, même quand on habite Les Cèdres, Frais Vallon, Les Lauriers ou La Busserine, parce que l'on y a fait toute sa vie, on y a ses racines, on y a ses amis, on a été à l'école dans le quartier et on ne souhaite pas s'en éloigner. Mais c'est vrai que la loi prévoit des relogements sociaux à 50 % hors site. Et quant aux logements qui sont reconstruits sur site, là aussi, curieusement, vous savez qui achète des logements privés situés dans les zones des périmètres ANRU ? Ce sont les anciens locataires des parcs HLM, qui sont ensuite locataires du parc privé, qui prennent l'ascenseur social en achetant des appartements, et, toujours pareil, là où ils ont toujours vécu.

Donc sur ce dossier de l'ANRU, de façon plus générique, je crois, Monsieur le Maire, que vous avez loupé un rendez-vous la semaine dernière puisque Madame la Secrétaire d'Etat à la politique de la ville, Mme Myriam EL KHOMRI, était dans le 13-14, aux Flamants, vous y étiez invité puisque j'ai reçu la convocation et qu'il était bien indiqué que le Maire de Secteur était invité, donc je suppose que vous avez eu un problème d'emploi du temps, vos Adjoints également puisque vous n'étiez pas représenté, mais vous auriez appris, si vous étiez venu à cette visite aux Flamants, en compagnie de M. François PUPPONI, le président de l'ANRU, que 100 millions d'euros n'ont pas été engagés par la Ville de Marseille sur les projets ANRU sur Marseille et qu'il y a urgence de les engager pour ne pas perdre cette manne financière pour la réhabilitation de nos cités.

Vous auriez appris également que dans le cadre de l'ANRU II, 300 millions d'euros vont être déversés par l'Etat sur Marseille, pas forcément uniquement sur le 13-14, mais 300 millions d'euros, c'est une somme assez considérable, dans des projets de réhabilitation urbaine qui le méritent bien. Et, Monsieur le Maire, vous savez aussi, on a bien compris que votre bête noire, ce sont les logements sociaux, mais vous savez qu'il y a 30 000 demandes de logements sociaux non satisfaites sur Marseille. Et vous-même, je crois que vous êtes soumis à une forte pression de vos administrés, au quotidien, je pense que M. MAGGIO, vous-même et vos Adjoints, vous êtes confrontés, au quotidien, à des demandes de personnes qui veulent changer de logement social. Parce qu'avec l'évolution familiale, l'appartement n'a plus les dimensions requises, il y a aussi les jeunes ménages qui doivent s'installer. Donc aujourd'hui, il faut peut-être arrêter de stigmatiser ce logement social.

Je vous l'avais déjà dit une fois, il y a des personnes honorables, peut-être même certains de vos élus, qui

vivent actuellement dans des logements sociaux. Le logement social, ce n'est pas un enfer. Il y a des cités où effectivement il y a du mal vivre, c'est pour cela que l'on fait des projets de réhabilitation urbaine. Mais il faut peut-être arrêter de stigmatiser le logement social et d'agiter toujours... Mais si vous pouvez me répondre, je voudrais savoir si votre agenda ne vous a pas permis d'assister à la visite de la Secrétaire d'Etat. Je pensais que la courtoisie républicaine, puisque vous avez assisté à l'inauguration de la rue Aimé Césaire, alors quand la Ministre... Je ne pense pas que vous avez boycotté cette visite, donc c'est un problème d'agenda, sûrement, qui a fait que vous n'étiez pas disponible

Monsieur RAVIER.- Encore quelque chose que vous vous êtes laissé dire !

Monsieur AIRAUDO.-

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai entendu un peu de tout, notamment par moment qu'il n'y avait rien à faire là, quand vous parliez des dernières élections, vous parliez l'autre jour de Florence MASSE et de son entreprise de ramassage d'électeurs, qu'elle concurrençait la RTM en matière de transport en commun, c'est dommage qu'elle soit pas là aujourd'hui, notamment sur ses promesses électorales, parce qu'il y a un paquet, je pense qu'il faudrait voter un budget annexe...

Pour revenir au cœur du sujet, c'est ce qui nous intéresse, aujourd'hui et systématiquement quand on parle de l'ANRU, vous votez contre. Systématiquement, vous nous expliquez que c'est les quartiers Sud contre les quartiers Nord.

C'est vrai qu'on a beaucoup de logements sociaux dans les quartiers Nord, je comprends que cela puisse choquer. En même temps il me semble que beaucoup d'entre nous ici vivent dans des logements sociaux, y compris au Front National, des électeurs du Front National et même il me semble que des élus du Front National vivent dans des logements sociaux, et tous ces gens sont bien contents que l'on tombe des tours qui représentent un urbanisme qui a 60 ans d'âge et qui n'a plus sa place aujourd'hui. Notamment un de vos meilleurs bureaux de vote, vous parliez en bureaux de vote, vous calculez un peu la logique de l'implantation, un de vos meilleurs bureaux de vote il me semble que c'est tout ce qu'il y a autour des Flamants et pourtant les gens qui habitent là-bas sont bien contents de voir la cité des Flamants complètement transformée. Et pourtant vous continuez à dénigrer les opérations de l'ANRU.

Aujourd'hui, il faut reconstruire bien sûr, et reconstruire de manière intelligente, c'est-à-dire pas de grands ensembles comme ça a pu être le cas, mais de petites opérations, 20 par-ci 30 par-là. Oui il faut le faire, il faut aussi l'accompagner, c'est le but justement de l'ANRU et du GPV de la Ville de Marseille, c'est accompagner la reconstruction. On ne peut pas se contenter de faire du dur, c'est-à-dire du bâti, il faut aussi faire de l'humain. Et pour ça, justement je trouve que la Ville de Marseille, avec l'Etat, même si tout n'est pas parfait, il y a un gros travail qui est fait. Il n'y a qu'à voir les Flamants aujourd'hui, ça s'est fait quand j'étais gamin, vous qui étiez là avant de partir ailleurs, vous avez connu les Flamants justement, et vous dites aujourd'hui que l'ANRU est un échec.

C'est vrai qu'à l'avenir j'aimerais comprendre quelle est votre logique. Je ne peux pas croire qu'elle est purement électoraliste et clivante. Je ne peux pas croire qu'un Sénateur de la République se contente d'entretenir des mécontentements des gens qui habitent dans des pavillons en ne leur présentant que les mauvais aspects des gens qui habiteraient dans les grandes cités. Et j'espère entendre de votre part un discours plus raisonnable, qui invite justement chacun à prendre conscience qu'il y a de vraies problématiques avec ces grands ensembles, qu'il faut déconstruire, qu'il faut reconstruire ailleurs, et qui arrête de stigmatiser systématiquement ces populations. Je vous remercie.

Monsieur RAVIER.-

Le logement social, nous n'avons rien contre le logement social en lui-même. Nous, nous sommes des gens pragmatiques et nous tirons les leçons de l'expérience de ces dix dernières années ou de ces vingt dernières années en matière de politique de la ville, puisque l'ANRU s'inscrit de façon plus générale dans cette politique, et qui veut que la Cour des Comptes, non pas les experts du Front National ou Stéphane RAVIER lui-même et ses Adjoints, la Cour des Comptes elle-même dénonce avec force et de façon récurrente le gouffre que représente cette politique, qui consiste donc à injecter année après année des millions voire des milliards d'euros, sans aucun résultat probant à terme.

Lorsque ces immeubles, ces nouveaux ensembles plus humains -parler de l'humain à l'UMP, c'est...- eh bien lorsque ces nouveaux logements sont rénovés ou carrément rasés et reconstruits, vous parliez d'accompagnement, M. AIRAUDO, de suivi, justement il n'y a pas de suivi. Et on assiste déjà dans certains quartiers, pas encore aux Flamants, encore qu'aux Flamants la politique de rénovation urbaine n'a pas encore convaincu tout le monde puisque, cette nuit, il y a eu un rodéo qui est parti des Flamants, des jeunes gens qui manifestement ne se sont pas contentés de la rénovation urbaine et ont voulu échapper à la Police, ça s'est mal passé pour eux, ça s'est mal terminé pour eux, c'est regrettable, mais c'est ainsi, ils ont pris leurs responsabilités.

Donc c'est beau, c'est neuf, ça coûte cher, mais ce sont les impôts des contribuables, ceux qui travaillent, et les Français de toutes origines, de toutes confessions, ceux qui travaillent, savent que chaque euro

aujourd'hui est précieux. Et si on souhaite dépenser, il faut l'investir, il n'y a pas à le jeter, il ne faut pas le dépenser comme ça à perte, parce que j'observe déjà dans notre secteur, mais je l'ai déjà exposé devant vous, l'exemple du Vieux Moulin.

Le Vieux Moulin, M. AIRAUDO, je suis certain que vous saurez trouver, même sans GPS, c'est à deux pas. Nous avons visité avec le Préfet de région, avec Mme LAJUS, avec Mme FRUCTUS, qui est quand même la Madone des cités, et bien sûr une fois sur place, en réunion, déjà le Préfet s'inquiétait. "Mon Dieu, dit-il, le but c'est d'atteindre la mixité sociale, qu'il y ait d'autres familles, d'autres catégories sociales qui viennent s'installer dans nos quartiers", en plus de venir répondre à un besoin local.

Eh bien, le Préfet de Région, qui n'est pas un proche de Jean-Marie LE PEN, me dit à huis clos, il n'y avait pas de presse, il n'y avait pas de public, il n'y avait que le bailleur, le Préfet, le commissaire de Police du 14^e, et le Maire de Secteur, qui est nouveau, peut-être qu'il ne s'en souvenait plus, il pensait peut-être que c'était encore notre cher disparu, M. HOVSEPIAN, je veux dire disparu de la Mairie de Secteur...

(Remarque simultanée dans la salle)

Monsieur RAVIER.-

Et cet homme, M. CADOT me dit : "Je suis inquiet parce que le but, c'est la mixité sociale et nous avons constaté qu'il y avait une organisation clanique, que les Gitans ont chassé les Maghrébins." C'est ce qui est dit par le Préfet. Et puis nous avons rencontré le chef des Gitans, qui nous explique qu'il est d'accord pour accueillir des familles à condition qu'elles soient gitanes.

Il n'est pas allé plus loin, il n'est pas allé dans le suivi, il ne nous a pas dit qu'il allait essayer d'inverser la tendance, de changer la donne. Nous sommes donc allés sur place et, là, Mme FRUCTUS a pris la réalité de cette politique, de ces bons sentiments coûteux, en pleine figure. Et elle me dit et je l'ai déjà répété, vous le savez, au Conseil Municipal, même si après on a dit que je tenais de faux propos, mais moi je le sais parce que c'est à moi qu'elle l'a dit, et elle me dit : "On ne peut pas laisser ces gens dans cette situation", parce que c'est vrai que quand on voit ces immeubles on n'a envie d'y rester. J'ai dit : "humainement, non." Et elle a ajouté : "Mais ça ne servira à rien." Parce qu'elle avait la réalité devant elle, parce qu'elle voyait comme moi l'immeuble qui était censé être neuf, quelques mètres plus haut, vers lequel nous nous sommes rendus, et j'ai demandé au bailleur combien d'années avait cet immeuble. Il m'a dit deux ans. Et dans quelques années, il faudra lancer un nouveau programme de rénovation.

C'est cela que je ne peux pas, que nous ne pouvons pas soutenir ! Ce sont des millions, des dizaines de millions d'euros qui sont déversés, toujours dans les mêmes quartiers, pour reconstruire toujours des logements sociaux. Nous avons notre part, mais puisque c'est une richesse et puisque c'est nécessaire, prenez votre part là-bas dans vos Mairies de Secteur UMP ! Il n'en manque pas, vous en avez six. Plutôt que ce soit toujours pour le 13-14 et le 15-16. Encore une fois, et je vais reprendre les propos, je pense qu'elle ne m'en voudra pas, de Mme GHALI : c'est surtout les habitants à qui je pense, ce sont toujours les mêmes.

Et je rappelle que l'ensemble des élus, Mme CORDIER, vous ne pouvez pas me contredire, qui sont en dehors de toute considération politique, me soutiennent, soutiennent le bon sens. Trop c'est trop ! Nous avons plus de 40 % de l'ensemble des logements sociaux dans le 13-14, nous avons notre part ! Si des logements sociaux doivent être détruits pour faire du neuf, qu'on le fasse à Endoume, qu'on le fasse à Mazargues, qu'on le fasse un petit peu où il en manque cruellement, des 3, 6 ou 7 %, et nous 40 % ! Reconnaissez qu'il y a un déséquilibre, une injustice qui doit être réparée. Donc je souhaite que chacun prenne sa part. Nous, nous avons déjà double ration.

Et encore une fois le suivi... Vous me dites : "M. RAVIER, il y a des demandes de la part des habitants de ces quartiers qui souhaitent rester." Si vous saviez combien j'en reçois qui veulent partir ! Parce qu'ils n'en peuvent plus de vivre dans ces quartiers qui sont rénovés. Je suis allé à Malpassé l'autre jour, tout est retapé, c'est flambant neuf, on a refait les ascenseurs, on a tout refait. Mais il y avait toujours la crapule, le *chouf*, le dealer, il y a toujours cette insécurité, il y a toujours ce trafic qui veut que lorsqu'il y a trop de lumière on casse ! Et les délinquants, les fameux gardiens si chers à M. JOHSUA, les gardiens de résidence, ce sont eux ! Tant que nous laisserons les familles qui préfèrent jeter les poubelles par les fenêtres, y compris les machines à laver, tant que nous laisserons casser les installations neuves et les dealers, les trafiquants continuer à y développer l'insécurité et à dégrader ce qui nous a coûté si cher, tant que c'est cette politique de logement social qui sera appliquée, en plus de la préférence étrangère, de fait puisqu'ils sont démunis de tout lorsqu'ils arrivent dans notre pays et dans notre ville, eh bien tant qu'il s'agira de cette politique, nous nous prononcerons contre !

Voilà, c'est argumenté, je pense, ce n'est pas une idéologie, c'est terriblement proche des réalités, c'est du concret. Peut-être vous, dans l'incantation, dans le bon sentimentalisme dégoulinant, eh bien allez vivre dans ces quartiers, même rénovés, pendant six mois ! Et on en reparlera. Je ne vais quand même pas donner vos adresses respectives, mais le vivre ensemble, vous en vivez, mais vous ne le vivez pas.

Monsieur MARI.- Ne me dites pas ça à moi, j'ai habité pendant 25 ans dans une cité du 13^e arrondissement !

Monsieur RAVIER.- Moi aussi, j'ai grandi en face, j'ai grandi à la Maurelle, une cité de logements sociaux, une future copropriété, vous voyez ce qu'elle est devenue en une vingtaine d'années, qui l'a connue et qui la redécouvre aujourd'hui, eh bien ça fait mal au cœur, parce qu'il y a là des crapules qui y font régner la terreur et dont certains nous disent qu'ils sont victimes de la société et qu'on ne les a pas assez aidés. J'ai discuté avec eux, il n'y a pas que Mme Haouria HADJ-CHICK qui est allée au-devant de ces jeunes. Au petit *merdeux* de 10 ans qui fait le *chouf*, qui gagne 80 euros par jour, allez lui expliquer qu'il va falloir qu'il aille suivre un stage pour espérer un jour gagner 1 200 euros par mois peut-être, en payant des impôts ! Vous avez laissé la gangrène se développer dans ces cités, la gangrène de la drogue bien sûr, qui est en train de saper les fondements mêmes de cette ville. Vous n'avez que le mot social à la bouche. Eh bien, vous êtes coupés des réalités et vous vous contentez donc d'arriver avec votre bon cœur en bandoulière : "regardez comme je suis préoccupé par votre avenir, oh c'est indécent ces logements, on va vous les refaire à neuf." Eh bien, ils commencent déjà à être dégradés parce que vous y laissez les mêmes problèmes à l'intérieur.

Quant à vous, M. JOHSUA, pour qui vous prenez vous ? Où vous croyez-vous ici ? Vous regrettez ce bon vieux temps des procès de Moscou ! Vous êtes un (Beria), un Fouquier-Tinville de pacotille ! Vous êtes là à m'interpeller comme si nous étions au commissariat et que j'étais soupçonné d'avoir commis un crime ! Du haut de vos 3 ou 4 %, vous estimez être le mieux placé pour me faire un procès, pour m'intimer l'ordre de m'expliquer, de me prononcer sur un sujet qui n'a absolument rien à voir avec les sujets que nous abordons ici ! C'est une Mairie de Secteur, ici. Nous ne sommes pas place du Colonel Fabien, M. JOHSUA ! Et nous devons aborder les problèmes qui sont ceux de nos administrés de nos compatriotes. Et je comprends que le bon vieux temps des années 30 et 40, où votre camp envoyait le Maréchal Pétain comme ambassadeur auprès de Franco ! Le bon vieux temps où la Gauche donnait les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain ! Le bon vieux temps où le chef du gouvernement, M. Laval, était Socialiste, où M. Déat, Communiste ou cryptocommuniste, rejoignait les collaborationnistes comme beaucoup à gauche ! L'essentiel des collabos, M. JOHSUA, à cette époque-là, ils venaient de la Gauche et pas du Front National ! Et dois-je évoquer, M. JOHSUA, le fait que le seul Président qui ait été décoré de la Francisque, la plus haute distinction du régime de Vichy, ce n'est pas le Président du Front National, c'est l'ancien Président de la République, Socialiste, M. MITTERRAND ! Et ce n'est pas Jean-Marie LE PEN qui avait à sa table votre ami BOUSQUET, c'est M. MITTERRAND ! Si vous voulez que l'on parle de faits historiques, on va en parler, M. JOHSUA ! Vous me parlez du pacte républicain, on pourrait parler aussi du pacte germano-soviétique. C'est vous qui trinquez à la santé du Führer après avoir signé ce pacte germano-soviétique avec Ribbentrop ! Ce sont les Communistes, ce sont eux, c'est vous, c'est le Parti Communiste !

Monsieur JOHSUA.- La réponse ?

Monsieur RAVIER.- C'est le Parti Communiste qui négocie avec le Führer et Otto Abetz, l'ambassadeur d'Allemagne en France dans les années 40, pour la réparation de l'Humanité ! C'est vous qui demandiez aux soldats français de fraterniser avec les soldats allemands ! Vous, Monsieur, c'est le bon vieux temps que vous regrettez, vous existiez à l'époque ! M. JOHSUA, le nom de LE PEN est gravé sur le Monument aux Morts pour la France à la Trinité-sur-Mer. Et le mécano de Göring, il n'était pas au Front National, il était au Parti Communiste : le nom qui figure sur les feuilles de paye d'un ouvrier de Messerschmitt, c'est celui de Georges MARCHAIS, pas de Jean-Marie LE PEN !

Alors vos leçons d'histoire et vos leçons de démocratie, vous vous les gardez pour vous-même, M. JOHSUA ! Commencez par faire votre autocritique, commencez par regarder votre histoire, qui nécessite selon moi un jour, je l'espère et je l'appelle de mes vœux, un procès, un Nuremberg du Communisme ! Quand on se revendique d'une idéologie qui a fait 100 millions de morts, M. JOHSUA, on se fait discret, après avoir demandé pardon ! (*Applaudissements dans les rangs de la majorité*)

Monsieur RAVIER.- Nous allons devoir enfin passer au vote sur ce rapport.

Un petit point quand même sur le dossier, pour revenir à l'amiante, si vous le permettez. Pour ce qui est de l'amiante, c'est important bien sûr que les populations soient préservées de ce matériau dont on connaît les conséquences aujourd'hui. Et j'ose espérer que l'Adjoint au sport de la Ville de Marseille nous entendra ; Mme CORDIER, M. AIRAUDO, si vous pouviez être notre porte-parole...

Monsieur AIRAUDO.- ...On ne porte que la bonne parole !

Monsieur RAVIER.-

Je suis sûr que vous allez convenir que celle-ci est la bonne !

Nous avons demandé à M. MIRON de reconsidérer ses propositions, je ne dis pas de revoir sa copie, mais dans ses propositions sur les travaux concernant les équipements sportifs de nos arrondissements, nous lui avons peut-être appris ou rappelé que le toit du gymnase de Saint-Jérôme mérite que l'on y apporte les crédits nécessaires pour qu'il soit refait entièrement, parce qu'il y a là de l'amiante et qu'il y a des

infiltrations en ce moment. Pour l'instant, on dira que vous vous êtes contentés de rafistoler la chose en mettant un faux plafond. Mais il y a des infiltrations, donc ça ne sert pas à grand-chose, on dépense de l'argent pour rien et il y a donc un danger pour la santé publique. Donc, si vous pouviez appuyer cette bonne parole, en tout cas ce souhait ! Si vous ne l'appuyez pas, je l'appuierai tout seul, avec ceux et celles qui se trempent sur ce gymnase. Et puis que M. MIRON réponde au courrier, parce qu'il n'a pas répondu. C'est dommage, je suis obligé de faire savoir à la population qu'il nous méprise.

Monsieur AIRAUDO.- Il faut peut-être savoir aussi qu'il y a des choses qui ne sont pas forcément vraies, si je peux répondre à votre bonne parole, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Sur ce point ?

Monsieur AIRAUDO.-

Oui. Le gymnase de Saint-Jérôme, il me semble que c'est un gymnase décentralisé. Donc un gymnase décentralisé, qu'est-ce que c'est ? Il y a la loi PLM, ce n'est pas la Droite qui l'a inventée cette loi, il faudrait revenir dessus, on est tous d'accord. La loi PLM dit que certains équipements sont sous gestion des Mairies de Secteur. Et dans le 13-14, le gymnase de Saint-Jérôme est sous gestion de la Mairie de Secteur. D'ailleurs, vous avez passé une convention avec une association pour mettre à disposition ce gymnase, ce qui est très bien. Donc l'entretien de ce gymnase relève de la Mairie de Secteur pour tout ce qui est petits travaux. Et là je ne mets pas à votre passif, vous héritez d'une situation où il y avait une Mairie de Secteur Socialiste...

Monsieur MARI.- ...De Gauche !

Monsieur AIRAUDO.-

Une Mairie de Gauche, c'est pareil, ou une Maire du passé. Donc une Mairie de Secteur, qui bien consciente de ça, en fait avait pour habitude de se dire : les petits travaux, c'est de ma compétence, c'est dans le budget de la Mairie de Secteur, tout ce qui est gros travaux, c'est la Mairie Centrale ; donc si je ne fais pas les petits travaux, à force ça va s'abîmer et ça va devenir de gros travaux, et ce sera à la Mairie Centrale de le faire. Aujourd'hui, vous récupérez un gymnase, qui est celui de Saint-Jérôme, où il y avait quelques réparations à faire il y a cinq ou six ans en arrière ou dix ans, où on n'a rien fait et où on aurait pu s'en sortir pour 10 ou 20 000 euros. Mais vu qu'ils n'ont jamais rien fait, aujourd'hui il faut sortir plusieurs centaines de milliers d'euros. Et sortir plusieurs centaines de milliers d'euros, ça ne se fait pas en claquant des doigts, je suis désolé, Monsieur le Maire. Mais effectivement, ça relève de la Mairie Centrale, donc on le soumettra à M. MIRON. Mais encore une fois, les budgets de la Ville ne sont pas extensibles et on n'y peut rien si vous récupérez une gestion catastrophique de nos amis gauchistes !

Monsieur RAVIER.-

M. AIRAUDO, vous avez dit vous-même que la décentralisation c'était la gestion de certains équipements par les Mairies de Secteur, et dans le cas présent de ce gymnase, il s'agit d'entretien et non pas de grosses réparations qui dépendent de la Mairie Centrale. Vous le savez, je l'espère, et vous essayez de sauver les meubles, ce qui est tout à votre honneur puisque vous faites cause commune avec votre leader, mais si vous ne le savez pas, je vous le dis, la Mairie de Secteur est tenue d'entretenir les petits travaux, mais lorsqu'il s'agit de 250 000 euros qui sont à investir, puisque c'est un investissement, cela ne relève plus de la Mairie de Secteur. Et je vous rappelle que notre budget d'investissement est de l'ordre de 300 000 euros. Donc c'est à la Mairie Centrale à intervenir et elle aurait dû le faire depuis longtemps. Et M. MIRON est responsable depuis longtemps de cette délégation. S'il y a du petit entretien qui nous incombe et qui n'a pas encore été fait, il le sera. D'ailleurs, une il y a une reprise de peinture qui doit être entreprise. Mais ça sert à quoi de peindre si le plafond fuit et que l'eau s'infiltré ? D'ailleurs, c'est en train d'arriver le sol. Alors, oubliez cette histoire, vous êtes à la tête de la Mairie Centrale et donc de la délégation sport et il y a des gros travaux à effectuer depuis 20 ans ! A un moment donné, je ne suis pas avocat de la gauche, mais...

Monsieur MARI.- ...C'est le travail des services techniques.

Monsieur RAVIER.

- Les services techniques de la Mairie de Secteur font leur travail, mais ils ne peuvent pas faire changer le toit de ce gymnase. Et la Mairie de Secteur n'a pas les moyens, n'a pas 250 000 euros à injecter dans ce qui relève de votre compétence.

Monsieur MARI.- Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.-

Vous voyez, M. MARI le dit aussi, parce que c'est la réalité, c'est le bon sens, ce sont les textes. Mais vous vous abritez derrière cette illusion puisque la Mairie de Secteur était sous houlette de M. HOVSEPIAN, il est responsable de tout. Non, il n'était pas responsable de tout, il faut le rappeler. C'est la Mairie Centrale dans le cas présent, comme lorsque la Mairie Centrale, la délégation des sports toujours, nous impose aujourd'hui un équipement qui n'a plus lieu d'être.

Au boulodrome de Saint-Jérôme, à Pelabon, vous vous apprêtez à jeter par les fenêtres près de 80 000 euros en installant un Algeco que plus personne ne veut. Je l'ai signifié à M. MIRON, il y a plusieurs semaines, il y a même un ou deux mois. Il ne m'a pas répondu. Il faut aller dans les quartiers pas seulement quand il y a des campagnes électorales ! Il faut se renseigner, aller sur place et il aurait su, je pense, à moins qu'il n'ait oublié, que cet Algeco n'est plus souhaité, qu'il n'aura pas d'utilité et qu'il s'agit de 80 000 euros que nous pourrions mettre dans le toit du gymnase de Saint-Jérôme.

Monsieur AIRAUDO.- Et vous allez mettre combien sur la Maison des sports à la Maurelle ?

Monsieur RAVIER.-

Cela ne compte pas. La Mairie de Secteur et, je l'espère, le Sénateur et la Mairie Centrale, nous mettrons tous la main à la poche pour qu'enfin dans ce secteur nous ne soyons plus des parents pauvres. Nous sommes des parents pauvres dans tellement de domaines et dans celui-là en particulier, dans le domaine du sport, que j'ai jugé opportun d'investir dans ce centre de la Maurelle. Et je suis certain que M. MIRON et d'autres, en tout cas la délégation au sport de la Ville de Marseille saura investir avec nous, pour que nous ayons cet équipement.

Un équipement qui est bien situé, entre Frais Vallon et les Olives, c'est quand même un bon trait d'union entre les uns et les autres. On ne peut pas m'accuser de privilégier tel noyau villageois, j'essaie d'avoir une démarche pour l'ensemble des 160 000 habitants, pour lesquels il y a deux piscines et demie, des stades qui se cassent la figure, des équipements qui sont à bout de souffle et pour lesquels on ne nous promet pas grand-chose pour cette "Capitale européenne du sport" qui manifestement s'arrête à la frontière des 13 et 14^e arrondissements. Eh bien, j'espère que l'Adjoint au sport comprendra qu'il faut s'intéresser à ces arrondissements, et pas seulement lors des campagnes électorales. Nous y vivons tous 365 jours par ans.

M. MAURY souhaite rajouter quelque chose.

Monsieur MAURY.-

Si j'ai bien compris ce que vous nous avez dit, vous êtes préoccupés par l'amiante à propos de ce rapport, vous êtes très inquiets sur le sort des populations. Je pense que cette préoccupation est générale, absolue, applicable à tous, c'est-à-dire à toutes les populations. Alors je vous saurais très gré d'intervenir, comme vous avez promis de le faire pour d'autre chose, auprès de la Mairie Centrale, du service logistique, pour préserver le groupe Front National que je préside de la contamination par l'amiante à laquelle nous sommes gravement exposés, et je veux vous en préciser les conditions, depuis six mois, alors que nous n'avions rien demandé. On a vu arriver une équipe d'ouvriers qui nous a dit : "Nous avons reçu l'instruction de changer la moquette". Très bien. On enlève les carreaux dans trois bureaux, je crois, et puis en enlevant les carreaux de moquette, on s'est aperçu que ces carreaux de moquette avaient été collés avec de la colle dans laquelle il y avait peut-être de l'amiante. On a stoppé immédiatement les travaux, tous les carreaux étaient déjà retournés, on est parti au laboratoire pour savoir si effectivement il y avait de l'amiante ou pas. Il semble qu'il y ait effectivement de l'amiante, mais depuis, il est urgent de ne rien faire ! Donc nous occupons des locaux dans lesquels non seulement il y a de l'amiante, mais dans lesquels l'amiante étant retourné nous sommes contaminés. Alors ce sera peut-être résolu dans trois mois, six mois, un an ou dix ans, où nous serons tous touchés par le cancer de l'amiante. Alors, si vous pouviez effectivement intervenir, par Mme CORDIER, par M. MIRON, auprès de la Mairie Centrale pour que cette situation intolérable cesse, à moins que ce soit un comportement volontaire et que l'on veuille nous empoisonner, sait-on jamais !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAURY. Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27453-DAH - 15-28 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27474-DAH – 15-29 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Vallon de Malpassé - 13^e arrondissement - Programme de renouvellement urbain du Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - Approbation de l'avenant n°2 à la convention passée avec l'ANRU - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement n°10/673 entre la Ville et

le GIP Marseille Rénovation Urbaine. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.-

Monsieur le Maire, rien de nouveau, ce rapport fait suite au précédent et soumet à l'approbation du Conseil d'Arrondissements l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'ANRU, en prenant en compte les dernières évolutions de ce programme de rénovation urbaine, à savoir la création d'équipements de proximité, de commerces, de voiries, d'une crèche, la réhabilitation des Genêts et la reconstruction des Cèdres Sud. Ces opérations devront être engagées avant la fin de l'année.

Outre cela, il nous est proposé d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de financement entre la Ville et le GIP MRU afin d'ajuster les montants du nouveau plan de financement de ces nouvelles opérations de réhabilitation, dont je vous rappelle au passage que la charge de la Ville augmente encore de près de 7 millions d'euros. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27474-DAH - 15-29 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27271-DGUAH - 15-30 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES – Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Participation de la Ville de Marseille à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2015 - Approbation de la convention de financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention déterminant les conditions de participation de la Ville de Marseille au financement des opérations de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2015. La participation proposée en 2015 dans ce rapport pour la Ville de Marseille est évaluée à 3,7 millions d'euros. Alors j'étais un petit peu dubitatif sur ce rapport, parce que si effectivement sur la deuxième partie d'Euroméditerranée notre secteur est inclus en ce qui concerne la gare du Canet où un espace vert est prévu, eh bien, dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, je n'ai rien trouvé qui concernait précisément notre secteur. Il y a des opérations prévues sur La Joliette, sur la gare Saint-Charles, sur la digue du Port, etc., mais rien qui concerne directement notre secteur. Voilà, ce rapport nous a donc été transmis pour information. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27271-DGUAH - 15-30 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-27386-DEEU - 15-31 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Présentation du rapport sur la situation en matière de Développement Durable pour l'année 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-

Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet la présentation du bilan de la Ville de Marseille sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2014. En effet, l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 dite loi "Grenelle 2" rend désormais obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement au débat sur le projet de budget. L'absence de présentation de ce rapport peut entacher le budget d'irrégularité entraînant l'annulation de la délibération le portant.

Il est à noter qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport, nous devons juste en prendre acte.

Il est attendu que le rapport présente un bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre au regard de cinq finalités constitutives d'un objectif de développement durable, telles que mentionnées au Code de l'environnement. A savoir : lutte contre le changement climatique et protection de

l'atmosphère ; préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ; épanouissement de tous les êtres humains ; et enfin, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Je ne vais pas détailler point par point, ce serait trop long, le bilan de la Ville de Marseille, je voudrais juste donner un petit peu la politique générale de l'avis de notre Groupe par rapport aux cinq points que je viens d'énumérer, parce que je voudrais dire que l'on ne peut pas honnêtement dire vouloir lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, favoriser la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, lorsque l'on favorise en même temps une politique d'ouverture totale des frontières, de mondialisme, de libre échange effréné des marchandises, de mise en concurrence déloyale de l'entreprise entraînant une délocalisation vers des pays à bas coûts de main-d'œuvre. Les marchandises qui sont produites dans des pays étrangers, vous le savez, ont un bilan carbone infiniment supérieur à celui des marchandises qui sont produites dans notre propre pays. Ça prouve que les ravages que cela fait sur le plan économique, cela a également un bilan désastreux sur le plan écologique. Par ailleurs, les entreprises de ces pays, comme la Chine ou l'Inde, ont des normes environnementales très inférieures à ce que pratique notre pays, où nos entreprises sont soumises à des contraintes environnementales très fortes, avec notamment la norme ISO 14001. Et les marchandises qui sont produites dans ces pays entraînent des pollutions bien plus grandes que celles qui sont fabriquées dans notre pays. Donc le patriotisme économique que nous défendons, que nous sommes les seuls à défendre, est la seule solution pour assurer un développement écologique fiable.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir faire prendre acte de ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame PONCET-RAMADE.-

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais un peu commenter ce rapport. Donc ce rapport ressort de l'obligation depuis le Grenelle 2 de présenter un bilan annuel du développement durable et de l'évolution du développement durable. Et dans ce Grenelle 2, nous avons pris l'engagement de réduire de 20 % les gaz à effet de serre et la production de CO₂, et d'augmenter de 20 % les énergies renouvelables. Alors tout d'abord, ce rapport a été fait sur la base du rapport Développement Durable 2013, qui utilisait des chiffres de 2009, c'est dire que finalement nous ne sommes plus tellement dans l'actualité. L'ADEME avait fourni le chiffre de 200 000 tonnes équivalent CO₂ pour la ville de Marseille, c'est-à-dire les bâtiments, les transports et les industries. Donc l'objectif à partir de 200 000, c'est d'arriver en 2020 à 160 000 tonnes équivalent CO₂. Et on peut regarder déjà où on en est du parcours. Le problème, c'est que l'on n'est pas capable de dire où on en est du parcours.

Je prends l'exemple des véhicules. On nous dit que 188 ont été changés, mais il y a combien de véhicules en tout ? On ne sait pas. On nous dit que l'on a acheté 5 voitures hybrides Toyota. Comme une voiture hybride consomme 30 % de moins, on peut penser que 4 voitures, sur les 500 ou 600 que compte le parc de la Ville, consomment 30 % de moins, il n'y a peut-être pas de quoi fouetter un chat.

Sur les bâtiments, les bâtiments consomment aussi de l'énergie et alors là c'est curieux, ce rapport nous parle des piscines, on nous parle de deux piscines, la piscine Tournesol et la piscine Vallier, et on nous dit que sur les bâtiments le diagnostic n'a pas été réalisé. Donc on prend note : le diagnostic des bâtiments n'a pas été réalisé depuis 2009.

Sur les énergies renouvelables, alors là on a une floraison d'énergies renouvelables qui a été faite, c'est-à-dire d'abord le solaire photovoltaïque, qui en fait n'est pas tellement intégré à l'habitat, mais construit en grande quantité à Saint-Martin-de-Crau, c'est-à-dire là où il va remplacer des champs dont la biodiversité a besoin, mais comme le solaire photovoltaïque ça rapporte, on mise sur le photovoltaïque, qui en plus ne coûte rien puisqu'un panneau noir avec un petit truc dessus, ça ne coûte rien comme investissement. On pourrait mettre sur toutes les écoles un panneau solaire thermique qui permettrait que les enfants aient de l'eau chaude à vil prix. Ce n'est pas fait. Les autres énergies renouvelables ne sont pas développées, c'est-à-dire que l'on a un grand projet de thalassothermie qui va partir, pour apporter de l'eau froide à des logements l'été et de l'eau chaude l'hiver ; c'est un projet dont on connaît mal le coût, on est autour de 1,1 million pour l'instant, mais je crois que l'on va arriver à plus. Donc les énergies renouvelables, je dirai que ce n'est pas fait. Alors on nous promet une nouvelle Maison de l'Énergie, il y en a déjà une, et ce n'est pas parce que l'on va avoir deux Maisons de l'Énergie que le programme énergie sera avancé. Je pense que, là, c'est du gaspillage, tout simplement.

On nous dit aussi que l'on va accélérer la dématérialisation, c'est-à-dire qu'au lieu d'envoyer des papiers aux gens, on va envoyer des mails, sur Internet, où les gens iront chercher. Je vous rappelle quand même qu'à la Mairie de Marseille le papier n'est toujours pas recyclé, dans les établissements mêmes de la Mairie... Je suis quand même un peu dubitative.

Sur les marchés publics, auxquels vous faisiez allusion, Monsieur, là il faut prendre une décision de changer le mode d'appels d'offres des marchés publics, parce qu'actuellement le mode d'appels d'offres qui

nous régit est celui du moins-disant et que nous avons tous voulu : les chaussures pour les Marins-Pompiers achetées en Chine alors qu'il y avait une offre à 50 centimes de plus à Alès, on fait venir les chaussures de Chine, et de ne pas avoir de développement local. Car il faut bien s'imaginer que le réchauffement climatique c'est mondial, c'est-à-dire que les anomalies qui se passent en Chine, c'est nous qui les supportons, il y a une solidarité complète dans le réchauffement climatique et dans le développement durable, on ne peut pas faire seuls en franco-français. Le développement durable, c'est mondial.

On nous dit : la biodiversité, alors c'est génial, on va supprimer des insecticides et des pesticides des jardins à Marseille, des Parcs et Jardins. Alors c'est sympa, on va supprimer les pesticides. Mais ce n'est pas ça, la biodiversité, c'est aussi de réaliser les coulées vertes pour que les animaux puissent avoir des trajets dans la ville. Et ça, notre plan local d'urbanisme ne l'a en aucun cas pris en compte. Nous avons, nous, certaines fois, déposé des amendements en disant : vous cassez les coulées vertes, vous cassez les biodiversités en train de se faire et visiblement le PLE a continué, c'est-à-dire que la véritable biodiversité, personne ne la veut.

Pour l'eau, on nous dit que l'on va réduire la consommation. Très bien, je veux bien. Mais peut-être qu'avant de réduire la consommation d'eau, il faudrait arrêter de nettoyer avec de l'eau potable. Je pense que c'est très cher. Je pense que la fermeture des près de 800 bouches de lavage qui doivent exister dans la ville de Marseille, pour faire des économies d'eau, c'est-à-dire que le cantonnier branche son tuyau pour arroser les trottoirs, ils l'ont déjà fait à Paris ! C'est-à-dire qu'avant de projeter quelque chose, il faudrait peut-être regarder ce qui est fait ailleurs, à Paris, en Allemagne, en Europe, regarder les autres. Et à Paris ils ont pendant deux ans fermé les bouches de lavage et ils ont été obligés d'arrêter, parce quand il n'y a pas d'eau qui rentre dans une bouche d'égout, au bout d'un moment il y a une accumulation d'insectes et de rats, avec des odeurs épouvantables, donc on a rouvert les bouches de lavage. Donc si vous voulez, Marseille est une ville plus chaude que Paris, c'est-à-dire que les inconvénients l'été sont beaucoup plus graves qu'à Paris, et sur le plan sanitaire également. Donc je pense qu'il y a des économies que l'on peut faire, en utilisant de l'eau non potable ou des eaux grises. Plutôt que de rejeter les eaux grises à la mer, on peut les utiliser pour le lavage.

Le problème des plages et du littoral, le problème en premier, c'est d'arrêter les rejets qui vont jusque sur les plages. Or vous avez vu la somme que l'on met : 104 000 euros pour l'Huveaune. Il faut beaucoup plus que ça ! Il faut qu'il y ait un arrêt des rejets de l'Huveaune, parce que traiter les rejets de l'Huveaune par la station d'épuration, elle est en train de crever, la station d'épuration, elle n'en peut plus ! Là aussi, sur le plan sanitaire, on ne sait pas ce que ça va donner, mais nous aurons averti, comme nous avons averti en son temps sur les dangers de l'amiante, on a fait des pétitions, on s'est fait insultés par les promoteurs, par les syndicats qui disaient : "Mais comment ! Vous allez couler le Bâtiment ! Et quand le Bâtiment va, tout va !" C'est possible, mais l'amiante a quand même tué des gens.

Sur la qualité de l'air, là le rapport est absolument étonnant ! Le rapport reprend la qualité de l'air intérieur à l'intérieur des crèches. Alors dans les crèches, il ne faut pas utiliser certains produits, tout le monde le sait, il ne faut pas mettre des meubles avec du bois aggloméré qui est collé avec du formaldéhyde, parce que les enfants le respireraient et que ce n'est pas bon pour eux. Et pour le nettoyage des crèches, il y a des produits sans toxiques. Mais le problème, ce n'est pas l'air intérieur, c'est l'air extérieur ! C'est-à-dire que les endroits comme Fleming ou Rabatau, c'est toxique pour les gens, c'est-à-dire que les Marseillais ont de moins en moins à vivre ! Et la pollution à Marseille est maximale, c'est une des villes les plus polluées de France.

Et il n'y a aucune mesure qui est prise. Quand vous voyez que lors des pics de pollution..., et on ne nous fait pas les transports gratuits ! Voilà, je pense qu'il y a quand même de très grands trous dans ce rapport et je tiens à le souligner. Je vous remercie.

Monsieur RAVIER.-

Merci, Mme PONCET-RAMADE. Là, il ne s'agit pas de voter, on prend acte du rapport. Ce sont des réflexions de bon sens, Mme PONCET-RAMADE, mais qui sont contradictoires avec la politique, presque l'idéologie du parti auquel vous appartenez ou auquel vous vous rattachez et qui prône, qui met en place et développe cet ultralibéralisme et qui nous met en concurrence, comme l'a si bien rappelé M. DUDIEUZERE, avec des pays qui ne respectent aucune norme, ni environnementale ni sociale ni syndicale quoi que ce soit, mais paradis chinois ! Si cher à M. JOHSUA. Et effectivement, on en arrive avec ces appels d'offres pour le moins-disant, à commander en Chine ce qui est aussi fabriqué ici, comme les chaussures pour les Marins-Pompiers, mais aussi les cellules photovoltaïques dont vous parliez tout à l'heure, c'est aussi fabriqué en Chine. Et c'est le résultat de cette politique menée au niveau national, Mme PONCET-RAMADE, que vous soutenez malgré tout et qui, dans votre quotidien, le quotidien des Marseillais, a ses conséquences sur la santé. L'espérance de vie à Marseille est inférieure à celle des autres villes de huit mois en raison de la pollution. C'est quand même assez important pour le souligner et il faut faire quelque chose.

Et nous nous y employons, modestement, dans notre Mairie de Secteur, avec nos modestes moyens : le tri

des papiers a été mis en place et pas seulement du papier, les bacs bleus, les bacs jaunes et il va y avoir des plantations, j'apprends ça, sur la Bastide. Donc nous faisons, nous, de notre mieux, mais il faudrait être cohérents : on ne sauvera pas la planète et on n'en arrivera pas à la qualité de vie, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, en pratiquant une telle politique au niveau national et international, qui ne respecte plus aucune norme sous le prétexte de la libre concurrence non faussée, qui nous conduit dans le fossé. Sur ces bonnes paroles chaudement républicaines, nous prenons donc acte de ce rapport

Le Conseil d'Arrondissements du 7^e Secteur a pris acte du rapport sur le développement durable

RAPPORT N° 15-27464-DSEFP – 15-32 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Gestion de jardins familiaux dans le parc paysager Athéna - 13^e arrondissement - Approbation d'une convention d'occupation et d'usage de jardins familiaux avec l'association jardins familiaux du Théâtre. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.-

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention d'occupation et d'usage de jardins familiaux avec l'association "Jardins familiaux du Théâtre Athéna". Mme QUEGUINER, présidente de l'association Poumon Vert, a demandé d'accorder le retrait de ce rapport. En effet, elle souhaite que le montant des loyers de 1 800 euros soit revu à la baisse et aligné sur celui des Jardins de Montolivet. La raison de cette demande est que les familles inscrites sur ce projet sont des personnes à très faibles revenus. C'est pour cela que notre groupe demande le retrait de ce rapport et la modification du loyer.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame CORDIER.-

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, sur ce rapport bien entendu si un des signataires ne veut plus signer, ce rapport sera enlevé, puisqu'une convention, cela se signe à deux. Mais je voudrais rappeler à l'assistance que l'on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Les jardins familiaux de Montolivet sont de la terre mise une dalle de béton, ce n'est pas du tout un jardin de pleine terre, c'est de la récupération sur la couverture de la L2. Donc on n'a pas la même qualité qu'une pleine terre ni les mêmes prestations. Le prix a été à l'époque fixé par la DDE puisque c'était eux qui avaient créé ces jardins familiaux et la Ville en a pris après la gestion. Sur ce terrain qui est sur la ZAC de Château-Gombert, à côté du Théâtre Athéna, on a des jardins familiaux et des jardins partagés, donc à peu près 600 m² pour les jardins partagés donc à usage de l'association, et les jardins familiaux ont été élaborés en pleine collaboration avec l'association Poumon Vert et l'association (Icare). Le prix n'est pas fixé par la Ville de Marseille, il est fixé par les Domaines. Donc nous n'avons pas autorité pour pouvoir modifier le loyer.

Je vous rappelle que sur ces parcelles, on a 64 parcelles, et qu'on est à peu près sur une parcelle de 90 à 100 m², à un loyer qui correspond à 11 euros par parcelle par mois. Donc je ne pense pas que ce soit si excessif que cela. Tout est fourni, les compteurs d'eau, les compteurs d'électricité. Je vous engage à aller visiter ces jardins familiaux. Les containers qui sont mis sur place sont peints, les toits sont végétalisés, tout a été pris en charge par la Ville et la SOLEAM dans le cadre de l'aménagement de cette ZAC. Donc on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable, du moins ce n'est vraiment pas des choses qui sont comparables. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. De toute façon, quand les démarches avaient été faites avec cette association, c'était sous l'ancienne mandature. Si on arrive sur un conflit, si on n'a pas de signature de cette convention, on cherchera une autre association qui voudra bien prendre les jardins familiaux, il n'y a pas de souci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme CORDIER. Si j'étais mesquin, je vous dirais qu'après avoir visité ce que vous indiquez, faites un saut du côté du parc Athéna, il a un grand besoin d'être nettoyé, je profite de l'occasion pour...

Monsieur MARI.- Et gardienné !

Monsieur RAVIER.- Et gardienné bien sûr et pas que le parc d'ailleurs ! Mais je m'y suis rendu il y a quelques jours et c'est un endroit..., c'est dommage !

Madame CORDIER.- On a la déchetterie qui est riveraine du parc Athéna et qui le pollue, vous le savez bien, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Sans doute, mais raison de plus pour sensibiliser peut-être celles et ceux qui s'y rendent et qui entretiennent la déchetterie, et raison de plus pour mettre un peu plus de moyens dans le parc pour le nettoyer, parce qu'on voit bien qu'il y a des détritiques qui sont là depuis longtemps, très longtemps. On peut faire la chasse aussi aux rats, j'en ai vu quelques-uns, il y a des familles pas loin, c'est dommage d'avoir un si beau parc qu'il soit, je ne dis pas qu'il est à l'abandon, mais vraiment il mérite mieux, pour les familles...

Madame CORDIER.- ...Il est en construction, Monsieur le Maire, vous le savez bien !

Monsieur RAVIER.- Mais cela n'empêche pas de ramasser les canettes, les seringues, les pneus, j'en ai vu six, ils n'ont pas été projetés de la déchetterie. Je n'en fais pas une affaire personnelle, Mme CORDIER, mais vraiment, quand on voit ça, on se dit que c'est dommage parce qu'il y a encore plein de place agréable, il y a là un parcours de santé, de sport, qui a dû être coûteux parce que c'est de la qualité. Mais pas loin, on voit que ça mériterait que l'on fasse un effort, comme pour le parc Saint-Théodore. Ce parc Saint-Théodore, j'en ai parlé directement auprès du Maire de Marseille il y a quelques jours à l'occasion de la réunion de programmation, le parc Saint-Théodore mériterait aussi un petit coup de neuf. Si vous ne connaissez pas ce parc, je vous invite à aller le découvrir et pour les familles qui veulent aller à Saint-Théodore et au-delà, ça devrait être un lieu de rendez-vous et de détente plus qu'il ne l'est déjà. Ça manque d'entretien, ça manque d'investissement, il y a un gros potentiel dans ce parc.

Je compte sur vous, Mme CORDIER. Encore une fois, il n'y a rien de polémique dans mon propos, vous connaissez le parc je suis certain qu'à un moment donné vous arriverez à trouver des moyens

Madame CORDIER.- Mais j'habite là, donc je suis très sensible au 13^e, au 14^e aussi.

Monsieur RAVIER.- Je n'en fais pas une affaire personnelle, mais je le dis au nom des habitants et de ceux qui souhaitent venir dans ce parc, ce serait une bonne chose qu'il soit mieux entretenu. On peut passer au vote, à moins qu'il y ait un autre intervenant.

Monsieur MARI.-

Monsieur le Maire, j'ignorais que Mme QUEGUINER ne souhaitait plus signer cette convention, d'autant plus qu'elle s'était vraiment bien impliquée sur ce dossier. Je crois qu'elle a vraiment été le moteur qui a permis de faire sortir ce projet, que ce soit avec Mme CARADEC et avec Mme CORDIER, et c'est donc regrettable. Donc j'aurais une suggestion.

J'ai bien compris votre argumentaire, Mme CORDIER, ce sont les Domaines qui ont fixé le montant. Mais la structure qui gère les jardins familiaux est une structure associative, donc un effort ne peut-il pas être fait sur une subvention à l'association des jardins familiaux pour justement pondérer la redevance ? Est-ce qu'il ne peut pas y avoir... ? C'est regrettable que ce projet ne puisse pas voir le jour avec son instigatrice. Donc c'est vraiment dommage. Est-ce qu'à la Ville de Marseille il ne peut pas y avoir une tentative de médiation qui peut être faite pour trouver un accord entre les parties ?

Madame CORDIER.-

Non, en fait on ne peut pas mettre sur un rapport un montant de loyer, c'est une question légale. Vous avez un montant de loyer, ça ne peut pas être assujéti à "je vous fais ce loyer et je vais vous donner une subvention". C'est un peu limite comme pratique. Ce sont des pratiques..., à un moment on est responsable ou on ne l'est pas. On a un certain prix, c'est le prix. Point. On signe.

Après, franchement, 11 euros les 100 m², dites-moi où le bât blesse. Il y a un gros problème, vu la situation, vu le prix des terrains, on est à moins de 1 euro par m² et on a 600 m², on est à 1,2 euro le m²

C'est quand même la garantie que ce terrain ne sera jamais construit. C'est un terrain où on donne une vocation agricole. Je pense qu'avec tout ce que l'on entend, avec toutes ces paroles disant "nous ne voulons pas de constructions, nous ne voulons pas ci, nous ne voulons pas là", là on garantit quand même un usage et on le garantit tout autour du collège, à côté du gymnase, tout autour des nouvelles habitations d'Athéna, on garantit un espace de respiration. Je trouve que c'est quand même un projet, je ne suis pas à l'origine, donc je ne dis pas "c'est mon projet, il est magnifique", mais je défends ce projet parce qu'il faut qu'il reste comme ça, avec ces jardins familiaux. Et il faut que l'on arrive jusqu'au bout. On trouvera toujours quelqu'un, quand les gens sont de bonne volonté on trouve toujours des moyens d'entente. A un moment, il y a quand même un coût, il y a un coût sur ce terrain et il faut absolument, on est soucieux de nos deniers publics, il faut aller jusqu'au bout de notre engagement.

Monsieur RAVIER.-

Merci, Mme CORDIER. Et un dernier mot dans mon souhait de voir nos installations être rénovées, être embellies. Cela a été évoqué lorsque je n'étais pas tout à l'heure à propos du local d'HMP justement aux Oliviers A, pour lequel il faut un investissement puisqu'il a été incendié, il y a quelques semaines, ce local

qui hébergeait notre Centre d'animation. Un autre local qui hébergeait le Secours Populaire a été lui aussi incendié, en même temps on peut supposer le bureau du directeur de l'école a été saccagé.

Mais pour revenir à notre Centre d'animation, eh bien, nous attendons les conclusions de l'étude d'HMP, parce que les dégâts sont importants, ce n'est pas à la Mairie de Secteur d'en supporter le coût. Et nous attendons les conclusions d'HMP pour savoir ce que cela va coûter, si HMP est décidé à investir les sommes nécessaires pour que ce Centre d'animation, que ce local en tout cas reprenne vie. Ensuite, la Mairie de Secteur verra et statuera s'il est opportun d'y faire renaître une activité de Centre d'animation, parce que, et je crois l'avoir déjà exprimé la fois dernière, il y a quelques semaines c'était un incendie, ce sera quoi la prochaine fois ? Ce sera une rafale de kalachnikov, avec nos agents à l'intérieur ou des enfants ou des habitants ? Je me dois aussi de protéger et de prendre en considération la sécurité de nos agents et celle des habitants. Manifestement, la Mairie de Secteur n'est pas la bienvenue dans ce haut lieu du trafic de drogue et de cannabis, et on essaye de nous en chasser. Moi, je veux bien faire un effort, mais encore une fois, c'est l'argent du contribuable. Et puis c'est surtout, parce que tout n'est pas une question d'argent, la sécurité de nos agents et des habitants. Alors dans un premier temps, on verra ce que dit HMP, ensuite nous examinerons la question de façon plus approfondie. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 15-27382-DSFP - 15-32 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

Monsieur RAVIER.- Evidemment dans ces conditions, la présidente nous a fait part de son souhait de ne plus signer cette convention, il est donc normal que nous la rejetions, c'est ce qui est donc fait

RAPPORT N°15-27442-SPU - 15-33 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Avis de la Ville de Marseille sur les propositions de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concernant les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLU intercommunal et les modalités de la concertation. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.-

Monsieur le Maire, c'est un rapport un petit peu complexe, qui a pour objet, dans le cadre de l'élaboration du PLUI, l'approbation des propositions de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concernant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. Parmi ces objectifs figurent l'intégration et la compatibilité du nouveau cadre législatif, l'élaboration d'un projet de territoire équilibré et de qualité.

En ce qui concerne la concertation, la Communauté urbaine propose d'associer les habitants, les associations et les personnes concernées, dans une démarche participative et collaborative, par la mise en place de réunions publiques à l'échelle communautaire, mais aussi municipale. Ce travail de proximité sera complété par la mise à jour régulière d'un dossier de présentation du projet dans chacune des huit Mairies de Secteur de Marseille.

Pour ceux qui ne le savent pas, le PLUI, c'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, c'est-à-dire que c'est un document en fait qui régit l'aménagement du territoire et l'occupation des sols, qui fixe en fait les règles d'utilisation du sol d'une commune ou d'un groupe de communes. Je dis un groupe de communes parce que la loi ALUR prévoit dans ses dispositions législatives que les PLU soient élaborés par les établissements publics de coopération intercommunale. En ce qui nous concerne, c'est les tracés Provence Métropole. Il s'agit donc de faire face aux problématiques d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie de ressources, des coordinations des politiques de déplacement, mais aussi à la pénurie de logements. Ce que la Ville de Marseille n'arrive plus à construire sur son territoire, ayant bétonné les derniers noyaux villageois, eh bien, elle le construira ailleurs !

D'ailleurs, il est bien spécifié que les orientations d'aménagement et de programmation, les fameuses OAP, c'est un document, je vous le rappelle, qui est obligatoire quand on élabore le PLUi, elles feront office d'un programme local de l'habitat, ce qui veut dire par exemple qu'au lieu de répartir les logements sociaux sur la commune, on pourra les étaler, donc les construire à l'extérieur de la commune. Les Maires n'auront plus leur mot à dire ni sur la maîtrise de l'occupation de leur territoire ni sur leur souveraineté concernant la commune.

La conséquence de l'élaboration de ce document sera effectivement, comme je viens de vous le dire, la perte totale de la territorialité de tous les Maires des communes des Bouches-du-Rhône. Surtout si on se base sur le fait que la Métropole, et ceci il faut bien le dire, Monsieur le Maire, verra le jour en 2016. Et elle se verra dotée de toutes les prérogatives en matière d'urbanisme. Alors, avant il y avait le POS, le Programme

d'Occupation des Sols ; après cela a été remplacé en 2013 par le PLU, qui a été donc acté à fin 2013. Et maintenant on nous demande aujourd'hui d'adopter un PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Qu'est-ce que cela va donner quand la Métropole sera mise en place ? Est-ce que l'on va nous demander d'adopter, je ne sais pas, un PLUm par exemple, un Plan Local d'Urbanisme Métropolitain ?

Bien évidemment, le cadre législatif prévoit la création de ce PLUi avant une date butoir. La date butoir, il faut le savoir, c'est le 31 décembre 2019. Ce projet verra donc bel et bien le jour, ou plutôt le début du projet parce que, comme vous le savez, il existe une minorité de blocage, c'est-à-dire que si 25 % des communes, donc il faut réunir deux conditions, 25 % des communes membres de l'EPCI et 20 % du total de la population de cet EPCI, donc de MPM, pour maintenir le blocage du PLUi et conserver donc nos propres PLU et notre propre souveraineté.

En ce qui concerne la concertation, je peux d'ores et déjà vous dire que notre Mairie de Secteur sera très attentive à la prise en compte des positions de ses administrés, et je m'adresse à tous les administrés du 13-14, notamment par la voix des CIQ, dans l'élaboration de ce projet de territoire.

Voilà, l'essentiel est dit, je pense, Monsieur le Maire. Au moins, les administrés et peut-être nos élus ont pris connaissance de la complexité de ce rapport et de ce qu'est un PLUi, qui n'est autre que la perte de souveraineté de tous les Maires de toutes les communes. Je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y-a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur AIRAUDO.

- Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste pour répondre au problème que soulève notre collègue Antoine MAGGIO sur le risque de perte de souveraineté de la commune par rapport au document d'urbanisme, il ne vous aura pas échappé qu'il y a une loi qui a été votée à l'Assemblée Nationale, qui a fait un vote sur la Métropole...

Un intervenant.- Non, elle n'est pas votée.

Monsieur AIRAUDO.- Elle a été votée à l'Assemblée Nationale en première lecture, elle a été votée au Sénat par vos collègues, Monsieur le Sénateur, et elle doit être adoptée en deuxième lecture maintenant à l'Assemblée Nationale.

Plusieurs Intervenants.- Voilà !

Monsieur AIRAUDO.- Il ne vous aura pas échappé qu'il y a une seule personne qui demande la perte de souveraineté des Maires, c'est notre collègue député M. Patrick MENNUCCI, qui s'opposait aux amendements de Jean-Claude GAUDIN, qui avait obtenu au Sénat justement que la souveraineté... reste aux Maires, ce qui est logique. Vous auriez pu le soutenir d'ailleurs, Monsieur le Sénateur-Maire, à ce moment-là.

Monsieur RAVIER.- Je n'ai pas pris part au vote.

Monsieur AIRAUDO.-

Oui, évidemment, vous n'avez pas pris part au vote, c'est facile de ne pas vouloir voter derrière Monsieur le Sénateur-Maire. Je continue.

Donc, à l'Assemblée Nationale, il y a une personne qui s'est opposée justement à cela, c'est le Député Patrick MENNUCCI. Il a fallu l'intervention du Député Dominique TIAN, UMP, pour obtenir justement le maintien de cet amendement à l'Assemblée Nationale. Maintenant le rapport doit passer en deuxième lecture et j'espère que Stéphane MARI fera en sorte que le Conseiller Municipal Député, M. MENNUCCI, arrête de vouloir revenir sur la souveraineté des Maires, puisque vous aussi, visiblement, vous êtes un métropolitain convaincu et un souverainiste local en termes d'urbanisme. Merci.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je ne comptais pas intervenir sur ce dossier, mais effectivement M. AIRAUDO m'a tendu la perche. Je ne soutenais pas l'amendement du groupe Socialiste à l'endroit de mon collègue Patrick MENNUCCI, et je suis ravi de voir que le gouvernement a autorisé l'amendement de M. TIAN, pour qu'il redonne leur souveraineté aux Maires. Car je suis effectivement un métropolitain convaincu et je crois que l'on va sortir par le haut sur ce dossier et trouver un consensus entre Marseille et Marseille n'est pas l'enfer, le département a caricaturé Marseille ces derniers mois, ces dernières semaines, et je crois que le juste compromis qui a été trouvé au Parlement doit être maintenu. Et je précise que je ne soutiens pas l'amendement qu'avait fait mon collègue Patrick MENNUCCI pour enlever la perte de souveraineté sur le PLU au niveau des Maires. Et donc, sur ce plan-là, je vous rejoins, M. AIRAUDO.

Monsieur RAVIER.-

Il est vrai que nous sommes encore dans la loi ALUR dont le vote n'a pas été encore totalement entériné. Il doit repasser à l'Assemblée, au Sénat, et l'amendement de M. GAUDIN, oui, c'est un amendement qui va dans le bon sens, mais je souhaitais que la démocratie puisse s'exprimer pleinement et que les Maires, 111 sur 119, qui se prononcent contre cette Métropole, ce n'est quand même pas rien, cela mérite d'être écouté, puissent organiser dans leur commune des référendums locaux.

Et manifestement, cela n'a pas été, une fois une fois de plus, chaque fois que l'on demande que le peuple soit écouté, consulté, la super classe, l'hyper classe méprise une fois de plus les Français et les Bucco-Rhodaniens en particulier. J'aurais souhaité qu'ils soient interrogés, cela n'a pas été entendu.

Nous verrons au moment, lorsque la loi, l'autre, sera appliquée, si elle l'est, si elle est votée. Le Maire garderait sa souveraineté, mais une majorité à la Métropole, une majorité écrasante, mais une majorité quand même, pourrait le faire plier. Donc il n'aura pas une totale souveraineté en réalité. Mais nous verrons cela en temps voulu.

Et en ce qui nous concerne aujourd'hui, nous allons donc passer au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 15-27442-SPU - 15-33 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" et des élus Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts.)

RAPPORT N°15-27445-DDU - 15-34 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE PROJETS URBAINS – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Avis de la Ville de Marseille sur les propositions de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concernant les modalités de collaboration entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les communes membres pour l'élaboration du PLUi. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.-

Monsieur le Maire, ce rapport propose d'émettre un avis concernant les modalités de collaboration entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les Communes membres pour l'élaboration du PLUi. Comme je l'ai dit précédemment, les dispositions législatives de la loi ALUR imposent un calendrier précis en matière de création de ce PLUi. Celui-ci doit être approuvé avant le 31 décembre 2019 et le débat sur le PADD, le Programme d'Aménagement et de Développement Durable, doit avoir lieu avant le 27 mars 2017. Et afin de gagner du temps, il est donc proposé d'engager l'élaboration du PLUi dès le mois d'avril. Il est donc prévu, toujours dans le cadre de la loi ALUR, d'y associer les Maires des Communes concernées.

A ce titre, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole propose la tenue d'une conférence intercommunale qui deviendra l'instance officielle de gouvernance du PLUi, en y associant notamment les Conseils Municipaux, et concernant la spécificité de Marseille les Mairies de Secteur. Alors espérons qu'effectivement nous y soyons conviés et espérons aussi que l'élaboration de ce PLUi se fera en totale concertation avec la Mairie de Secteur et ne se fera pas, comme la révision du PLU qui a eu lieu le mois dernier, au siège, boulevard Charles Livon, de la Communauté Urbaine ! Espérons que cette fois-ci, nous aurons la présence d'un commissaire enquêteur à la Mairie de Secteur, parce qu'il y a quand même 153 000 habitants qui, peut-être, ne pourront pas tous se déplacer jusque là bas, et qui aimeraient avoir un interlocuteur de proximité dans le cadre de l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.-

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je voudrais quand même revenir un peu sur deux ou trois petits points que j'ai oubliés tout à l'heure.

M. JOSHUA, vous évoquiez des signaux au lendemain de ces élections départementales, qui voudraient que notre action soit sévèrement condamnée par les électeurs. J'ai noté quand même qu'au premier tour, ensuite ce sont des duels c'est difficile à étudier, mais pour ce qui est du premier tour, nous avons gagné 8 points par rapport aux élections municipales, 8 points de plus ! J'ai connu plus sévère comme sanction, quand même ! Mais s'il n'y avait pas eu, effectivement, le fait que la RTM travaille le dimanche, la Régie des Transports de Masse, eh bien, il est à parier que nous eussions encore remporté..., donc s'il n'y avait pas eu des pratiques, et un contentieux a été déposé au Tribunal Administratif, mais cela ne concerne pas le Conseil d'Arrondissements, je vous l'accorde, mais encore une fois, M. JOSHUA, je ne suis pas du même avis que vous. Lorsqu'en un an, avec le peu de moyens qui sont les nôtres, et puis le temps de nous mettre en place, une majorité gagne 8 points, cela ne me semble pas être un désaveu !

Et je voudrais ajouter, suite à la réflexion sur le Centre d'animation des Oliviers A, dont je me demande s'il est opportun d'engager la réouverture, eh bien, nous avons quand même entrepris une quasi-réouverture, même s'il y a des activités qui s'y produisent, au Centre d'animation de Malpassé, qui est en plein cœur du quartier de Malpassé et non pas au cœur de notre territoire. Eh bien, l'association de jeunes foteux, ayant plusieurs dizaines, voire centaines de licenciés, m'a demandé un local, ce que je leur ai accordé sous certaines conditions : ce n'est pas la guinguette, ceci c'était avant ! Et ils ont tellement accepté le contrat, j'allais dire le deal, qu'ils ont même adhéré à un chantier jeunes pour retaper cette grande salle, qui est, comme le Centre d'ailleurs, comme la Mairie Centrale ne veut pas mettre les moyens pour rénover, alors que c'est pourtant nécessaire, eh bien on se débrouille. Nous avons acheté la peinture et ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont retapé la salle. Cela fait deux mois qu'ils y sont, ils cohabitent avec l'association des personnes âgées et le Secours Populaire. C'était la condition. Mais ce n'est pas la guinguette, il y a des horaires, il y a des créneaux, c'est pour le foot et pas pour autre chose. Et si je reçois des plaintes des uns et des autres, "dans trois mois vous quittez les lieux", puisqu'il y a une convention de trois mois qui a été signée, de mise à l'essai. Ils l'ont très bien pris, il suffit de le leur expliquer, ils ne sont pas idiots. Mais comme on ne leur expliquait pas avant, comme on leur disait que la seule condition, c'était (le bien-fondé). Pour moi, la seule condition, c'est que cela se passe bien dans le Centre d'animation. Et cela fait deux mois et demi environ qu'ils s'y trouvent et je n'ai reçu aucun coup de téléphone pour une plainte. Donc voilà ce que l'on peut faire.

Et de la même manière, je me suis rendu au Centre d'animation de Jean-Jaurès, qui a un potentiel énorme et qui se meurt depuis trop longtemps. Pourtant, le Centre est là, les habitants sont toujours là et plus rien ne se fait parce que, là aussi, à force de faire n'importe quoi, au profit toujours d'un seul, en réalité, ou d'une seule en l'occurrence, eh bien, cela a fini par désespérer les familles, les jeunes qui, je le crois, pour beaucoup quand même, encore, ont envie de se sortir de situations difficiles. Eh bien, j'ai souhaité lancer une dynamique dans ce Centre d'animation, à Jean-Jaurès. Et nous allons, je l'espère, être entendus par les familles qui étaient là, nombreuses, et à qui j'ai expliqué aussi que c'était sous certaines conditions et qu'il y avait des règles pour tous et pas que pour certains !

M. MARI, je crois que vous souhaitiez prendre la parole.

Monsieur MARI.- Oui, pour apporter une précision sur Malpassé. Monsieur le Maire, on comprend que vous êtes le Zorro des cités, le zéro de l'animation, excusez-moi...

Monsieur RAVIER.- Le Zorro ou le zéro ?

Monsieur MARI.- Le Zorro de l'animation en remettant des activités au cœur des cités populaires.

Monsieur RAVIER.- Mais je n'avance pas masqué, moi !

Monsieur MARI.- Vous n'êtes pas sans ignorer que les locaux de Malpassé n'étaient pas inoccupés. A Malpassé, il y a une association qui s'appelle l'association Hygia, une association qui était une sorte d'institut de beauté, institut de soins pour les personnes des quartiers populaires, une association qui avait vraiment pignon sur rue, qui était reconnue au niveau national, qui avait obtenu des récompenses au niveau Etat. Cette association a eu des difficultés sur le plan des subventions locales et donc a rendu son tablier quasiment la veille des élections municipales. Donc, des locaux étaient vides, vous les avez remplis, vous n'avez fait que votre devoir, Monsieur le Maire, c'est tout !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais en attendant...

Monsieur MARI.-

Vous avez signé un pacte avec une association locale, on aurait fait la même chose, Monsieur le Maire, on aurait fait exactement la même chose. Il y avait une demande, on n'allait pas priver une association de locaux qui étaient inoccupés. Ceci, vous pouvez bien le comprendre. On avait une association Hygia qui occupait les locaux, avec leur matériel, avec leurs équipements, donc il y avait, et ceci, je crois que votre collaboratrice, Mme HAUTCOEUR, pourra le notifier, à la veille des élections municipales, Hygia avait reçu une lettre lui indiquant de "faire ses valises" puisque, de toute façon, elle était en dépôt de bilan. Donc, dans ce cas de figure, on aurait mis en place un projet d'animation, comme vous l'avez fait. Donc vous n'avez rien inventé !

Quant à Jean Jaurès, Monsieur le Maire, je me réjouis de voir effectivement si une vie associative redémarre à Jean-Jaurès. C'est vrai qu'il fut un temps, il a été difficile de mettre en place une activité sur ce site. Je le regrette, effectivement. Les Services n'ont peut-être pas aidé le Maire à mettre en place cela. Je me réjouis donc pour la population que vous, les Services de l'animation collaborent à la mise en place

d'un tel projet d'animation sur ce secteur qui le mérite et qui a un gros potentiel, effectivement.

Monsieur RAVIER.-

Merci, M. MARI. Il y a une volonté municipale et une volonté telle qu'il y a un agent municipal volontaire pour s'occuper de ce centre de Jean-Jaurès. Il y a donc là la volonté de la Municipalité de Secteur et de ses agents, et je les en remercie, qui est réelle. Et nous serons derrière les projets sérieux, fiables, pour que chacun puisse trouver un meilleur quotidien, mais encore une fois, dans des règles bien définies. Je mets donc maintenant ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27445-DDU - 15-34 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

Monsieur RAVIER.-

Pour les rapports suivants, Mesdames et Messieurs, il y en a assez d'être considéré dans cette Mairie de Secteur et ailleurs comme la dernière roue du carrosse municipal et de recevoir des dossiers hors délai et pour le dernier concernant le Projet Educatif, une annexe de 100 pages reçue hier et encore, après l'avoir réclamée avec force, nous avons fini par l'obtenir au moment où nous ne l'avions même pas.

Donc l'ensemble des dossiers suivants sont hors délai : les projets de délibération du n°15-35 au n°15-39 ont été notifiés dans un délai de 9 jours par rapport à la date du prochain Conseil Municipal et réceptionnés en Mairie de Secteur le 3 avril alors que le Conseil Municipal a lieu le 9. Vous constatez donc que nous sommes bien hors délai, et de plus avec le week-end de Pâques. Et les projets de délibération n°15-40 à n°15-42 ont été notifiés dans un délai de 5 jours par rapport à la date du prochain Conseil Municipal et réceptionnés en Mairie de Secteur le 7 avril, pour un Conseil qui a lieu le 9 avril, avec, je le rappelle, une annexe de 100 pages ! Tout ceci n'est pas sérieux !

Je pensais qu'au bout de 20 ans de mandat, on puisse faire beaucoup mieux que cela et, par exemple, en premier lieu, commencer à respecter les élus de secteur, que ce soit le Maire, les Conseillers Municipaux, les Conseillers d'Arrondissements, et par là même, la population et les Services de la Mairie de secteur qui n'ont pas quatre bras, huit jambes, et qui ne peuvent pas tout faire.

Donc dans ces conditions, et compte tenu du non-respect de l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports n'ont pu faire l'objet d'une étude appropriée. En conséquence, le Conseil d'arrondissements ne peut émettre un avis sur ces projets. Ils ne seront donc pas mis à l'ordre du jour ni soumis au vote.

LES RAPPORTS SUIVANTS (ADDITIFS N° 1 ET N°2), REÇUS HORS DÉLAIS, N'ONT PAS ETE ENROLES.

ADDITIF N°1, reçu le vendredi 3 avril à 14h35

RAPPORT N° 15-27452-DVSCJ – 15-35 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Financement 2015 des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Jeunes et des Ludothèques engagés dans une action Démarche Qualité - 2° répartition 2015. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N° 15-27492-DVSCJ- 15-36 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - année scolaire 2014/2015 - Approbation de 10 avenants aux conventions d'objectifs. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N° 15-27504-DASS – 15-37 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors - 1^{ère} répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

RAPPORT N° 15-27146-DS – 15-38 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives - 2° répartition 2015 - Approbation de conventions - Budget primitif 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

RAPPORT N° 15-27318-DASS – 15-39 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Emménagement de la Maison Pour Tous Frais-Vallon dans de nouveaux locaux - Avenant n°1 à la convention de délégation de service public n°11/1401. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

ADDITIF N°2, reçu le mardi 7 avril à 16 h 25

RAPPORT N° 15-27511-DAC – 15-40 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles - 2° répartition - Approbation des conventions et des avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

RAPPORT N° 15-27547-DVSCJ – 15-41 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Approbation du Projet Educatif Territorial de la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 5 jours)

RAPPORT N° 15-27549-DSFP – 15-42 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – Adoption d'un programme de valorisation du foncier économique valant principe de cession d'emprises foncières au bénéfice de la Sogima. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 5 jours)

Monsieur RAVIER.-

Sur cette note, ô combien républicaine, en remerciant les Services, Mme HABLLOT, les élus, la Direction Générale des Services, Mme DESPORTES, le Directeur de Cabinet, M. MEXIS, et bien sûr la Chef de Cabinet, Mme GUFONI, et l'ensemble des Services, qu'ils soient remerciés chaleureusement pour leur travail exemplaire !

Merci à tous ! La séance est levée! Et je vous souhaite une bonne soirée ! Merci !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 16 45, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *